



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 12 juin 2025**

**RAPPORT N° 25/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion – rapport général, vœux et
rapports des sous-commissions, exercice 2024**

Table des matières

Mot du président	2
Liste des abréviations courantes	3
Installation et organisation de la Commission de gestion	4
Rapport de lecture : Bureau de l'animation – jeunesse ANI	6
Rapport de lecture : Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes ECO	9
Rapport de lecture : Bureau de la durabilité DUR.....	12
Rapport de lecture : Musée Jenisch Vevey MJV	15
Rapport de lecture : Secrétariat municipal SMU.....	18
Rapport de lecture : Service accueil et population ACC	19
Rapport de lecture : Service de l'urbanisme et de la mobilité URB	22
Rapport de lecture : Service de la cohésion sociale COS	24
Rapport de lecture : Service de la culture SCU	27
Rapport de lecture : Service de la famille, de l'éducation et du sport FAM	30
Rapport d'audition : Service de la famille, de l'éducation et du sport FAM	
Rapport de lecture : Service des affaires intercommunales SAI.....	34
Rapport de lecture : Service des bâtiments, gérance et énergie BAT	37
Rapport de visite : Service des bâtiments, gérance et énergie BAT	
Rapport de lecture : Service des finances FIN.....	40
Rapport de lecture : Services des relations humaines RHU	42
1 ^{er} Rapport d'audition : Service des relations humaines RHU	
2 ^e Rapport d'audition : Service des relations humaines RHU	
Rapport de lecture : Service des systèmes d'information SYS.....	46
Rapport de lecture : Service des travaux publics, espaces verts et entretien TRA.....	48
Conclusion.....	50
Vœux de la Commission de gestion : exercice 2024	51
Signatures des sous-commissaires	53
Annexes au rapport de la commission.....	54

Mot du président

La Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (Cogest) remplit le rôle d'organe de surveillance de la gestion de la Municipalité de Vevey. Cette surveillance se doit d'être attentive sans être inquisitrice.

La Cogest a donc travaillé de façon attentive, mais la rédaction des rapports des sous-commissions qui constituent l'ensemble de ce rapport général a été fastidieuse. C'est sans doute en partie dû aux nombreuses péripéties qu'a connues l'année politique 2024-25, et aussi à l'approche des élections communales de mars 2026.

Les commissaires ont toutefois fait un travail de qualité et je les en remercie.

Je remercie particulièrement Guillaume Pilloud pour la transmission des paramètres du modèle de son rapport qui m'a bien facilité la vie et qui facilitera sans doute la vie des personnes qui présideront la Cogest ultérieurement.

J'aimerais rappeler ici que tous les groupes et partis politiques élus au Conseil communal de Vevey sont représentés à la Cogest.

Chacune des personnes représentant son groupe au CC doit rédiger au moins un des rapports de sous-commission de la Cogest.

Il est donc du devoir de chaque groupe de présenter une personne qui a les capacités et les compétences d'écrire un rapport de sous-commission.

Je rappelle aussi que si le tournus à la présidence de la Cogest suit celui de la présidence du Conseil communal, il est préférable que la présidence de la Cogest soit assumée par une personne qui a déjà participé à son travail pendant au moins 2-3 ans et qui a donc aussi rédigé au moins 2-3 rapports de sous-commission.

J'espère donc que vous apprécierez la teneur et la lecture de notre rapport sur la gestion de la Municipalité de Vevey en 2024.

Vevey, le 26 mai 2025

Clément Tolusso

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tolusso', written in a cursive style.

Président de la Commission de gestion pour l'exercice 2024

Liste des abréviations courantes

ACC	Service accueil et population
ANI	Bureau de l'animation – jeunesse
APG	Allocations perte de gain
BAT	Service des bâtiments, gérance et énergie
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CoGest	Commission de gestion
COS	Service de la cohésion sociale
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DUR	Bureau de la durabilité
ECO	Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes
EVAM	Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants
FAM	Service de la famille, de l'éducation et du sport
FORJAD	Formation pour les jeunes adultes en difficulté
FIN	Service des finances
LPD	<i>Loi sur la protection des données</i>
LPrD	<i>Loi vaudoise sur la protection des données</i>
MJV	Musée Jenisch Vevey
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
MVR	Transports Montreux Vevey Riviera SA
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
RHU	Service des relations humaines
SAI	Service des affaires intercommunales
SCU	Service de la culture
SMU	Secrétariat municipal
SIC	Société Industrielle et Commerciale de Vevey et environs
SYS	Service des systèmes d'information
TRA	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
UAP	Unité d'accueil parascolaire
UAPE	Unité d'accueil parascolaire des écoliers
URB	Service de l'urbanisme et de la mobilité

Installation et organisation de la Commission de gestion

Le 12 septembre 2024, Monsieur Philippe Herminjard, Président du Conseil communal de Vevey, a installé la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (Cogest) chargée de l'exercice 2024. M. Herminjard a rappelé la mission de la CoGest et l'existence des lois et règlements vaudois qui permettent et encadrent son travail. Il a assuré les membres de la CoGest qu'il leur accorde toute sa confiance et leur souhaite bonne chance dans l'accomplissement de leurs tâches de surveillance de la gestion de la Municipalité de Vevey.

Monsieur Clément Toluoso a été élu président de la Commission de gestion chargée de l'exercice 2024.

Au printemps 2025, au moment de la rédaction des rapports des sous-commissions et de la finalisation du rapport général, la Cogest était composée de :

Titulaires :

M. Alexandre Beausire (PLR), M. Dominique Besson (PS), M. Pierre Butty (PS), M. Laurent Cornu (PLR), Mme Sarah Dohr (Vevey Libre), Mme Hélène Gandar (da.), M. Oliver Ghorayeb (En Avant Vevey !), Mme Joëlle Minacci (da.), M. Guillaume Pilloud (UDC), M. Jacques Sauvonnet (PLR), M. Clément Toluoso (da.), M. Mattia Vidoz (Le Centre – Vert'Libéraux), Mme Jennyfer Vincent (Les Vert·e·s).

Suppléant·es :

M. Sébastien Albanesi (PLR), M. Aurélien Ballif (da.), M. Eric Bays (Vevey Libre), Mme Yvette Bonjour (UDC), M. Olivier Bovay (PLR), Mme Marie-Anna Carteron (Vevey Libre), Mme Maria Antonia De Stefanis (PS), Mme Nathalie Garçon (En Avant Vevey !), Mme Sophie Métraux (Les Vert·e·s), M. Martino Rizzello (Le Centre – Vert'Libéraux).

La Cogest 2024 a évidemment accepté les *Règles de fonctionnement de la Commission de gestion et le cadre légal dans lequel elles s'inscrivent*.

La Commission de gestion 2024 s'est organisé comme suit :

Sous-commission	Président-rapporteur
Bureau de l'animation – jeunesse ANI	Alexandre Beausire
Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes ECO	Pierre Butty
Bureau de la durabilité DUR	Pierre Butty
Musée Jenisch Vevey MJV	Cyril Gros
Secrétariat municipal SMU	Dominique Besson
Service accueil et population ACC	Jennyfer Vincent
Service de l'urbanisme et de la mobilité URB	Sarah Dohr
Service de la cohésion sociale COS	Joëlle Minacci
Service de la culture SCU	Sarah Dohr
Service de la famille, de l'éducation et du sport FAM	Jennyfer Vincent
Service des affaires intercommunales SAI	Cyril Gros
Service des bâtiments, gérance et énergie BAT	Guillaume Pilloud
Service des finances FIN	Sarah Dohr
Service des relations humaines RHU	Dominique Besson
Service des systèmes d'information SYS	Alexandre Beausire
Service des travaux publics, espaces verts et entretien TRA	Guillaume Pilloud
Comptes	Laurent Cornu
Vœux	Pierre Butty

Vevey, le 26 mai 2025

Au nom de la Commission de gestion Clément Tolusso



Président de la Commission de gestion

Rapport de lecture : Bureau de l'animation – jeunesse ANI

Pour la Municipalité et les services : Mme Laurie Willommet (Municipale), Mme Céline Beetschen (co-Responsable du Bureau de l'animation –jeunesse ANI)

Organisation

Un des éléments clés de cette séance a été la réorganisation du Bureau de l'Animation jeunesse. Il a été précisé que la charge de la responsabilité du bureau est actuellement partagée entre deux personnes.

En raison de la pression liée à leurs engagements professionnels, Mme Aeberhard et Mme Beetschen avaient décidé de démissionner, car il leur était de plus en plus difficile de jongler entre leur travail et leur vie de famille. Un processus de recrutement précédent n'ayant pas abouti, la Municipalité a fait une proposition de partage de poste (job sharing). Ce projet pilote, novateur pour ce type de poste, sera évalué pour en tirer des conclusions sur ses forces, faiblesses et recommandations. Les responsables expriment leur satisfaction quant à cette nouvelle organisation, qui répond à leurs attentes en matière de flexibilité.

La discussion a mis en avant les adaptations pratiques et les obstacles rencontrés dans la gestion des ressources humaines au Service de la Jeunesse. Les innovations telles que le partage de poste témoignent d'une volonté d'être adaptable et flexible, des éléments clés dans le marché du travail actuel.

Initialement prévu pour 2025, ce projet montre déjà des résultats satisfaisants, répondant aux attentes en matière de flexibilité et d'organisation.

Les profils requis pour ce poste sont spécifiques, combinant les Masters en animation sociale, les compétences de terrain et les différentes expériences antérieures de Mme Aeberhard et de Mme Beetschen, avec la capacité à naviguer entre des enjeux politiques. Cela a rendu la recherche de candidat·es adéquat·es assez complexe.

Ce projet témoigne donc d'une volonté d'adaptation aux besoins individuels tout en restant efficace dans un contexte professionnel exigeant.

Activités emblématiques

Open Sport

La gestion des groupes a suscité des questionnements durant l'année écoulée, principalement à propos des jeunes manifestant un comportement agité. En raison de la capacité maximale de la salle, des limitations d'accueil peuvent survenir pour des motifs de sécurité, ce qui implique parfois de ne pas accepter certains participants. Ce dispositif est fondamental pour préserver la sécurité physique et affective des jeunes.

Pour suivre les participants, un système de gestion des groupes a été instauré, avec des horaires déterminés selon les âges, afin de permettre la participation de tous, tout en s'ajustant à l'augmentation des demandes.

L'organisation des activités s'adapte en temps réel, se montrant flexible et modulable selon les besoins et les circonstances. Même si un projet initial est défini, il peut être amené à changer au gré des saisons.

Les problèmes rencontrés sont principalement liés à la régulation de l'espace, ce qui peut créer une atmosphère tendue. Cependant, la qualité de l'accueil s'est améliorée grâce à une gestion plus efficace des accès. Les jeunes expriment un besoin croissant d'avoir accès à des activités sportives et à des espaces de rassemblements sécurisés, surtout pendant la saison hivernale. Ces endroits leur permettent non seulement de pratiquer des sports, mais également de se rencontrer dans un cadre qui n'est ni familial ni scolaire. La gestion des frustrations, bien que la situation puisse créer des tensions, n'a jusqu'à présent pas abouti à des conflits significatifs. L'objectif de l'accueil est de diminuer l'arbitrage et d'encourager des interactions constructives. En résumé, le service s'engage pleinement à satisfaire les attentes des jeunes tout en veillant à leur sécurité et en offrant une expérience d'accueil de qualité.

Cabines téléphoniques

Gestion d'un espace de cabine téléphonique principalement destiné à des installations temporaires axées sur la sensibilisation, la prévention et la création artistique. Ces cabines sont disponibles pour des projets de courte ou moyenne durée, typiquement pour une période maximale de deux mois. Elles sont également sollicitées par plusieurs services de la Municipalité, en particulier ceux dédiés à la durabilité, à la culture et à la cohésion sociale, pour promouvoir des initiatives spécifiques. Le Bureau d'animation jeunesse réfléchit à la façon de gérer ces espaces, en soulignant l'importance d'éviter une administration trop lourde. L'objectif est de maintenir la vitalité de ces lieux tout en réduisant la charge de gestion.

Accueil des Jeunes

Nous avons constaté une hausse notable de la participation des jeunes aux activités proposées dans les centres socioculturels. Cela se traduit par une augmentation du nombre de personnes participant aux repas et aux diverses activités. Ce phénomène semble refléter un besoin communautaire qui, bien qu'il se soit atténué, réémerge maintenant de manière significative.

Nous avons remarqué qu'un petit collectif de jeunes particulièrement dynamique a émergé ces dernières semaines. Ils semblent bien s'organiser et ont pour objectif d'animer ce lieu. Néanmoins, la capacité d'accueil au sein des installations représente une contrainte. En réalité, accueillir plus de 40 jeunes en même temps est impossible. Toutefois, plus de 15 jeunes sont engagés, et une mention spéciale est attribuée à ce groupe qui a su créer une cohésion efficace. Ce groupe manifeste une volonté forte d'organiser des projets et des sorties, montrant ainsi leur engagement envers des actions collectives.

Il y a une réflexion sur l'accueil des jeunes dans un espace dédié, soulignant l'importance d'observer la fréquentation et l'implication de ces jeunes. Après avoir ouvert un premier créneau pour identifier les jeunes intéressés, un deuxième créneau a été ajouté pour toucher un public plus large. Cela permet de diversifier les opportunités d'utilisation de ces lieux et de favoriser des liens entre les jeunes.

Le Bureau ANI exprime qu'il n'y a pas de préoccupation à avoir concernant l'interaction avec les jeunes.

Il souligne l'importance de maintenir ces liens tout en reconnaissant que ce n'est pas toujours évident. Il relève qu'il existe une variété de projets et d'activités disponible permettant d'atteindre divers groupes de jeunes.

Il insiste sur le fait que ces opportunités de connexion sont précieuses et favorisent des relations significatives.

Conseil des jeunes

La question se pose sur la délégation de certaines responsabilités, notamment en ce qui concerne la gestion des cabines téléphoniques. Il est suggéré de permettre aux jeunes d'assumer des petites responsabilités pour voir comment ils s'en sortent, tout en gardant une supervision de la part du bureau. L'idée est de donner aux jeunes un certain pouvoir décisionnel tout en maintenant un encadrement.

L'idée d'un Conseil des jeunes vise à promouvoir l'engagement citoyen et la participation active des jeunes à la vie citoyenne. Plutôt que de les instrumentaliser pour des projets déjà définis, le Conseil se concentre sur une approche ascendante (bottom-up), cherchant à comprendre les envies, réflexions et implications politiques existantes chez les jeunes. L'objectif est d'intégrer leurs idées et de les faire participer réellement à la vie citoyenne.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau ANI a pu mieux comprendre les jeunes et leurs aspirations. Ils sont en train de mettre en place des initiatives comme des soirées d'échanges sur différentes thématiques, et nous venons d'organiser un débat sur la culture américaine. En avril 2025, nous prévoyons une soirée d'inauguration avec des activités participatives telles qu'un tournoi de basket et un DJ. L'objectif est de soutenir leurs idées et leur énergie dans la création de projets, plutôt que d'imposer nos propres initiatives.

Commission municipale de la Jeunesse

L'analyse de la santé de la jeunesse par « Unisanté » a pour but d'évaluer les partenaires et les besoins des professionnels qui soutiennent cette tranche d'âge. Bien qu'un rapport complet ne puisse pas être publié, un résumé des recommandations sera élaboré. Ce travail vise à fournir un état des lieux pour le bureau de l'animation jeunesse et les partenaires de la ville, afin qu'ils puissent utiliser ces recommandations pour mettre en œuvre des mesures concrètes. Le processus est toujours en cours et n'est pas encore terminé.

La commission de gestion pourra éventuellement demander à consulter le rapport, bien que celui-ci ne soit pas destiné au public pour le moment.

Alexandre Beausire, rapporteur de la sous-commission ANI

Rapport de lecture : Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes ECO

Pour la Municipalité et les services : M. Vincent Imhof (Municipal), Mme Sophie Reymond (Responsable du Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes)

Organisation

Q. : Lors d'une entrevue de la COGEST avec le service de l'Accueil de la population (ACC), M. Adrien Humair, chargé de projet manifestations, a semble-t-il été attribué au Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ci-après le Bureau), alors que l'offre d'emploi pour ce poste l'inscrit au Service de l'Accueil de la population. Il n'apparaît donc pas dans l'organisation du Bureau, est-ce bien exact ?

R : Effectivement M. Humair n'est pas rattaché au Bureau, mais au Service ACC. Le Bureau aurait bien aimé augmenter son effectif avec ce poste, qui lui rend par ailleurs de nombreux services pour certaines manifestations organisées par le Bureau, comme lors de la Parade navale.

M. Imhof complète en rappelant brièvement l'historique du Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes et l'engagement successif de son personnel. À ce titre il informe que la personne engagée début 2025 pour succéder à la chargée de projet vignes sera aussi à 100%.

Economie et tourisme

CITS (Commission intercommunale de la taxe de séjour dont Monsieur Imhof est président)

Q : Qu'en est-il des subventions reçues par le **Festival Vibiscum** en 2024 ?

R : Le Festival Vibiscum ne dépend pas des subventions attribuées par le Bureau, car celles-ci ne concernent que des petites manifestations locales pour un montant total de Fr. 33'200.-, mais uniquement de celles plus importantes versées directement par la CITS, et sur lesquelles le Bureau veveysan n'a aucun pouvoir, si ce n'est la représentation de M. Imhof au sein de la CITS. C'est pourquoi ce soutien de la CITS, qui dépasse largement les petits montants gérés par le Bureau, ne figure pas dans le rapport de gestion dudit Bureau.

M. Imhof rappelle à cette occasion les structures décisionnelles et le processus de subventionnement de la Taxe de séjour.

Pour mémoire, le Conseil communal de Vevey est informé annuellement des activités de la CITS via un préavis pour les comptes et un pour le budget. Pour les comptes 2023 (P29/2024) et le budget 2025 (P28/2024), une commission ad hoc a présenté un rapport en séance du mois d'octobre 2024. On y voit que le Festival Vibiscum a demandé et obtenu Fr. 100'000.- en 2023, et qu'il n'émerge plus au budget 2025. Les comptes 2024 de la CITS seront présentés en automne 2025. De mémoire M. Imhof mentionne cependant une demande du Festival pour 2024 de Fr. 300'000.- ; il n'a toutefois reçu que Fr. 90'000.- de subvention.

Société industrielle et commerciale SIC

Q : Est-il possible d'avoir plus d'information sur le projet d'une **Carte citoyenne** mentionnée dans le rapport ?

R : C'est un projet qui est encore en voie d'élaboration. L'idée de base serait de reprendre l'exemple des bons d'achat BienWenue de la période COVID – avec des avantages dans les commerces locaux – mais en l'élargissant à d'autres services, par exemple l'accès à la déchetterie, aux musées ou à la piscine.

Q : A propos des **horaires d'ouverture des commerces**, y a-t-il une possibilité d'aboutir tout de même à un accord qui va au-delà des horaires des Fêtes de fin d'année ?

R : C'est très difficile, mais le Bureau y travaille activement. La Ville joue en fait un rôle de médiateur entre UNIA et la SIC qui représente le commerce de détail. L'idée est de faire quelque chose qui concerne tous les horaires, maintenant que l'accord semble plus solide pour les trois soirées avec ouvertures nocturnes jusqu'à 20h qui remplacent les deux soirées habituelles jusqu'à 22h. Mais rien n'est fait et la tâche est ardue, malgré la bonne volonté affichée par les deux bords de faire avancer les choses.

Q : Le 31 décembre 2024, il y a eu un assez grand **feu d'artifice pour le Nouvel An** sur le domaine public, aux abords de la Place du Marché de Vevey. Cela a-t-il été fait dans le cadre de Riviera Noël ? Le feu d'artifice, qui était tout de même assez important, a-t-il été autorisé ?

R : Vevey Noël qui a organisé les stands autour de la patinoire et sur la Place Scanavin, fait maintenant partie de Riviera Noël qui s'occupe conjointement des Marchés de Noël de Montreux et de Vevey. Quant au feu d'artifice lui-même, il n'émanait certainement pas d'une volonté de la Ville de Vevey. Selon M. Imhof ce n'est pas non plus Riviera Noël qui a donné une autorisation. Donc a priori ce sont des privés qui ont organisé ce feu, sans autorisation, comme tout lancement de pétard le 31 décembre. On voit maintenant de plus en plus de « gros engins pyrotechniques » en main de simples citoyens, ce qui peut donner l'impression de feux officiels, mais il n'en est rien. Dans ce cadre, la ville n'intervient donc pas pour encadrer spécialement ce phénomène, et ne communique pas non plus à ce propos. Un bilan de l'action 2024 à Vevey a été fait par les organisateurs et les autorités, y compris les forces de l'ordre. Il en ressort que beaucoup de gens sont venus en train, que le bus-navette entre Vevey et Montreux n'a pas été beaucoup utilisé, et que le Marché de Vevey Noël n'a pas encore vraiment trouvé son public. Dès lors un nouveau concept sera présenté pour 2025.

Tourisme

Nuitées

Pour information, M. Imhof a rencontré récemment les 6 communes qui constituent la base touristique d'Interlaken, qui est un des *hot spots* (points chauds) du tourisme suisse. En 2024 ils ont enregistré 1,7 million de nuitées, contre environ 135'000 à Vevey.

Résidences secondaires

Q : Qu'est-ce qui est compris sous le nom de « résidence secondaire »

R : Officiellement ce sont les résidences déclarées comme telles. Mais il y a évidemment les locations de type Airbnb, qui sont entre-deux, et là c'est encore une zone floue, y compris à propos des bases légales existantes ou à venir et pour l'aspect fiscal. C'est aussi la CITS qui gère cela, y compris avec des avocats pour des cas complexes, mais c'est en cours d'amélioration. Il y a encore beaucoup à faire, avec parfois des demandes d'arriérés de déclaration pour des biens d'envergure qui peuvent faire très mal, uniquement pour la Taxe de séjour, sans parler des autres impôts. Le phénomène est beaucoup plus important à Montreux qu'à Vevey, mais il faut aussi s'en occuper ici.

Train Lavaux Panoramic

Q : En 2023, le rapport de gestion mentionnait 11'000 personnes qui ont profité de ce train, et dans le rapport 2024, on ne parle plus que de 4'180 passagers « qui ont fait une halte à Vevey ». Est-ce une baisse de fréquentation ? Ou un comptage différent (tous les passagers en 2023 / ceux qui se sont arrêtés à Vevey en 2024) ?

R : Les deux chiffres ne recouvrent pas la même réalité. Les 11'000 personnes comptabilisées en 2023 sont l'ensemble des passagers du train, sans forcément un arrêt à Vevey. En 2024, 4'180 passagers se sont effectivement arrêtés à Vevey, alors que l'on peut estimer ce total à environ 3'200 en 2023. Cela dénote une réjouissante progression.

Sauna Steam on the water

Q : Pourquoi ce sauna ne s'est-il ouvert que le 19 janvier et pas avant ?

R : 2024 était la 1^{re} édition et les délais ont été très courts pour tout mettre en place : la mise à l'enquête, l'attente de l'accord du Canton de Vaud avant de commander le matériel nécessaire, et finalement les délais de livraison ont fait que l'ouverture n'a pu se faire qu'à mi-janvier.

La Poste

Q : Le commerce qui a fait office d'agence postale pour Vevey-Orient a malheureusement arrêté son partenariat. Si aucun autre commerce ne reprend le flambeau, la Ville pourrait-elle le faire ?

R : M. Imhof rappelle en quelques points la politique de La Poste pour ces agences postales liées à des commerces et le peu de retours financiers que ces derniers perçoivent pour un engagement tout de même assez important de leur part en termes de personnel et de place mise à disposition. Il est dès lors de plus en plus difficile de trouver des commerces qui acceptent ce partenariat. A Vevey, La Poste demande d'avoir un commerce partenaire entre la rue Clara-Haskil et

l'Hôtel de Ville.

Théoriquement, si aucun autre partenaire n'est trouvé, la Ville pourrait envisager de devenir partenaire, en aménageant par exemple le rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville (là où il y avait le bureau de l'information) et en mettant à disposition du personnel. Dans ce cas, La Poste pourrait même peut-être accorder des conditions plus favorables. Mais ce n'est pas si simple et cela demande réflexion. De toute manière cela ne pourra pas se faire avant la fin de cette législature.

Pour information d'autres communes, comme Etagnières, le font déjà. L'office de poste se situe alors dans les locaux de l'administration communale. Dans le canton de Fribourg, Matran l'a fait en été 2024.

Salle del Castillo

Pour rappel, c'est la Fondation des Arts et Spectacles dont dépend aussi le Théâtre Le Reflet, qui gère cette salle. C'est donc à eux qu'il faut s'adresser pour louer des salles à Castillo.

Les Vignes de Vevey

Les visites de cave

Q : La cave est dite « parfaitement accessible en fauteuil roulant », mais par quel moyen ?

R : Par l'ascenseur extérieur, derrière le bâtiment de la police. Malheureusement il faut encore organiser l'usage de cet ascenseur et il n'est pas possible de le faire fonctionner par simple appel en appuyant sur un bouton.

Ventes

Q : D'une part il est heureux de constater que l'obtention de l'excellente note du chasselas Eys Rueyres 2023 a boosté les ventes et que d'autre part la vente de raisin en vrac ne représente plus qu'une part en nette diminution, mais peut-on espérer bientôt des comptes à l'équilibre pour les Vignes de Vevey ?

R : Malheureusement pas encore, mais ça progresse dans cette direction.

Pierre Butty, rapporteur de la sous-commission ECO

Rapport de lecture : Bureau de la durabilité DUR

Pour la Municipalité et les services : Mme Gabriela Kämpf (Municipale), Mme Jessica Renel (Déléguée à la durabilité)

Présentation

Lors de la présentation du Bureau de la durabilité, Mme la Municipale rappelle les missions stratégiques et de facilitations transversales du Bureau qui incluent non seulement les questions énergétiques, mais aussi sociales et le pouvoir d'agir des citoyens. C'est ce qui fait que c'est un bureau et non un sous-service. Elle mentionne aussi les principaux faits marquants de l'année 2024, en particulier la stratégie de durabilité, et le suivi du Plan climat, qui fait l'objet d'un rapport annuel que l'on peut retrouver sur le site www.vevey.ch/plan-climat, accompagné d'un communiqué de presse.

Discussion du rapport

Dans les **mesures incitatives du Plan de mobilité** de l'administration, on voit qu'il y a un peu plus de personnes qui en ont bénéficié, pour un montant plus important pour tenir compte de l'élévation du montant pour un abonnement CFF (+ CHF 5.-/mesure).

La **Ressourcerie interne** à l'administration veveysanne est un tout petit projet, mais qui prend de l'ampleur au sein de l'administration, avec de nombreux échos positifs.

La **stratégie de durabilité** amène un débat par moment vif sur les buts et la nécessité de développer cet aspect. Le concept du donut de Kate Raworth est présenté en quelques mots. Il existe depuis plusieurs années déjà, mais il est très peu appliqué à l'échelle suisse jusqu'à maintenant, d'où le fait que trois communes ont été choisies par l'Université de Lausanne pour le projet pilote : Meyrin (GE), Orsières (VS) et Vevey. L'objectif est d'étudier comment il est possible de l'appliquer dans le cadre d'une commune et il sera présenté de manière plus détaillée au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2025. En tout cas c'est un outil très facilement appropriable en termes de diagnostic.

Un-e commissaire se demande toutefois à quoi tout cela nous sert, dans un univers où, à ses yeux, les grands pays ne changeront pas leur politique pour des questions climatiques. Il peut comprendre les projets pour eux-mêmes, mais ne voit pas ce qu'on peut faire à notre niveau et quel impact cela a réellement.

Pour la Municipale, il est clair qu'on ne changera rien si on ne commence pas par la proximité. Il faut donc impliquer la société civile pour que cela fonctionne, et pas seulement l'administration. Mais il faut tout de même un répondant dans la commune qui travaille avec la société civile. Le diagnostic du Plan climat montre ainsi encore un certain potentiel d'amélioration (émission de CO₂, gestion des déchets) et pour y répondre on utilise les outils à notre disposition et on agit à notre niveau. La stratégie communale vient ensuite nourrir la stratégie cantonale qui s'inscrit à son tour au niveau fédéral. Le Bureau de la durabilité sert ainsi de centre de compétence interne, qui évite que chaque service se pose les mêmes questions et tente d'y répondre de manière non coordonnée. À ce titre Vevey peut paraître pionnière en la matière, mais elle est aussi une référence pour de nombreuses autres communes. Par ailleurs, le Canton exige aussi que les communes se dotent d'un plan climat dans un délai assez court pour aller dans le sens de la durabilité. Vevey l'a déjà fait et s'en félicite.

A propos du **Plan climat** lui-même, il est indiqué qu'il y a eu 7 mesures abandonnées en 2024 alors que le graphique voisin indique 14 mesures abandonnées. Les deux chiffres sont exacts selon Mme Renel, car ils s'additionnent. Quant aux mesures elles-mêmes, tout est indiqué dans le rapport de suivi du Plan climat, les abandons étant décidés pour des raisons techniques par exemple, ou pour les préciser dans de nouvelles mesures, voire les fusionner avec d'autres mesures. Mais le graphique montre bien que ça avance.

À propos de la toute nouvelle **bourse aux projets durables**, les quatre projets lauréats ont reçu au total CHF 30'000.- en 2024 (CHF 40'000.- en 2025), répartis selon les besoins exprimés (certains

projets étaient plus chers que d'autres, mais le maximum octroyé est de CHF 10'000.- par projet). L'ordre présenté n'est donc pas établi selon le montant donné, mais bien selon le classement de l'étude finale des projets (nombre de votes) et les montants demandés jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée. Le nombre de quatre lauréats n'est pas fixe.

Toujours à ce propos, il est dit que les projets n'ayant pas obtenu suffisamment de votes pourront être conseillés par le Bureau. Est-ce que ça a été le cas ? A la connaissance de Mme Renel, il n'y a eu qu'un seul cas qui a annoncé vouloir à nouveau se pencher sur son projet quand il aura plus de temps.

Pour **Vevey s'engage**, il est fait mention d'un projet participatif du Service famille, éducation et sport sur le thème des droits de l'enfant. Il n'y a pas vraiment d'informations complémentaires à ce sujet puisqu'il est encore en cours de préparation au sein du service concerné et se trouvera peut-être dans le rapport de gestion 2025, mais probablement pas dans celui du Bureau de la durabilité.

Le **local associatif Le Marronnier** dispose d'une page sur le site www.veveysengage.ch qui permet de louer la salle à certaines conditions, avec un agenda pour voir sa disponibilité.

Pour rappel le **Fonds pour l'énergie et le développement durable** (FEDD) dispose d'un montant variable selon les demandes qui lui sont faites et la clé de répartition des 0.85 ct/KWh prélevés sur la consommation. En 2024, cette clé a été modifiée en faveur du FEDD (de 0.15 à 0.25 ct/KWh) pour mieux tenir compte des besoins. Il faut aussi inclure en 2024 les CHF 30'000.- de demandes associatives qui n'étaient pas enregistrées l'année dernière, ce qui explique le passage de CHF 130'000.- octroyés en 2023 à environ CHF 203'000.- en 2024. Un nouveau catalogue de prestations va prochainement être diffusé.

Dans le cadre de la **Fête de la Nature**, un parcours didactique intitulé « En nature Simone » a été créé. Ce parcours est permanent et doit encore être communiqué au grand public, ce qui sera fait à nouveau lors de la prochaine Fête de la Nature, mais également dans tous les outils de communication appropriés.

Le service de livraison gratuit **Dring Dring** montre qu'un peu plus de livraisons ont été effectuées en 2024 qu'en 2023, mais pour un montant total inférieur. Cela dépend en effet du type de livraison ou de la distance qu'elle implique, et n'indique donc pas une diminution – ou une augmentation – volontaire de la somme dédiée. Pour mémoire ce service gratuit pour la population est à la charge de la commune, qui avait budgété d'ailleurs un montant plus important (CHF 75'000.-) pour ce service et qui va maintenant revoir ce montant à la baisse après ces premières années d'expérience.

A ce propos aussi, les travailleurs qui assurent ce service sont au bénéfice d'une convention collective de travail, mais le Bureau n'en sait pas beaucoup plus puisqu'il n'est pas l'employeur lui-même de ces personnes. C'est l'association **Amelive** qui gère cela et sous-traite la livraison à une société de coursiers à vélo.

La **vélostation** à la gare fonctionne bien, mais les chiffres fournis sont donnés par la société qui gère cette station. Le service ne connaît donc pas tous les détails. Il ne sait par exemple pas ce que représentent exactement les « clients actifs » (à priori ce sont les personnes qui sont entrées dans la vélostation) ni ce que représente leur diminution en 2024 (112 contre 122 en 2023). Ce qui est sûr c'est que les chiffres donnés sont une image au 31 décembre de l'année. Mais avec des abonnements de toutes sortes (du journalier à l'annuel), les nombres à une date donnée peuvent varier beaucoup. Sans compter qu'il y a des usagers « au jour le jour », sans abonnement même journalier, qui paient au cas par cas.

Pour information, la vidéosurveillance ne filme que l'intérieur de la vélostation, mais elle ne filme pas les quais ni même les pieds des gens qui passent sur ces quais, comme cela avait été convenu sur la base du règlement de police en 2015 lorsque la vélostation avait été construite.

Le **Carvelo** est un nouveau nom simplifié, anciennement connu comme Carvelo2go. Là aussi les chiffres sont fournis par l'Académie de la mobilité et le Bureau peut difficilement les commenter. Par

exemple en 2024, il est indiqué qu'il y a eu 248 locations pour une durée totale de 3'922 heures, ce qui est difficile à comparer avec les 259 locations d'une durée moyenne de 6,2 heures en 2023. Si le nombre de locations est sensiblement le même, le total des heures (3'900 en 2024 contre 1'600 en 2023) ou la durée moyenne (6.2 h en 2023 contre env. 16h en 2024) sont très différents a priori, sans explication possible par le Bureau.

Pour les **véhicules partagés**, l'objectif annoncé par la Coopérative Mobiliy d'arriver à 100% de véhicules électriques à Vevey en 2026 devra probablement être revu à la baisse. Il faut constater d'une manière générale chez Mobility que l'attrait pour les véhicules électriques est moindre que prévu, dès lors les prévisions de Mobility à ce sujet ne sont plus aussi optimistes. Il est difficile d'imaginer atteindre cet objectif à Vevey en 2026 déjà, même si on progresse dans ce sens et que la volonté de passer à l'électrique demeure (3 nouveaux véhicules prévus en 2025).

A la suite des problèmes du Potaclos, dans le chapitre de l'**agriculture urbaine**, le Bureau a repris la gestion administrative de l'association et a clarifié la manière dont est géré l'ensemble des potagers. C'est du travail en plus, mais c'est difficile de le chiffrer en nombre d'heures pour le petit effectif du Bureau. A ce stade ça semble faisable, et on pourra peut-être voir l'impact réel en 2025.

Un diagnostic de Vevey « **Commune ouVerte** » a été établi à fin 2024. C'est la première des cinq étapes prévues dans la démarche de Pro Natura, et ce n'est que plus tard qu'une communication sera faite sur cette démarche et ses résultats à Vevey. Donc à ce stade c'est trop tôt pour publier le diagnostic tout seul.

L'usage de la **vaisselle durable** avait suscité de nombreux commentaires à ses débuts. Maintenant c'est nettement plus entré dans les mœurs et les manifestations concernées sont d'accord sur l'application et l'obligation mise en place dès janvier 2026.

Quant aux **partenariats**, avec l'administration communale en particulier, la question de la gestion des déchets des cantines scolaires est posée. La quantité d'aliments non consommés peut être assez importante et le Bureau de la durabilité pourrait peut-être y remédier. Mme Renel répond qu'il y a actuellement un partenariat tout récent entre la commune de Montreux et les cantines montreusiennes sur ce sujet et qu'elle attend volontiers de voir les résultats obtenus là-bas pour proposer quelque chose à Vevey.

Le **vœu** exprimé en 2023 à propos de la Ressourcerie était déjà une prolongation de celui de 2022. Et à ce stade il n'y a rien de nouveau. Même si ce vœu était à nouveau renouvelé, la réponse ne serait pas différente.

Pierre Butty, rapporteur de la sous-commission DUR

Rapport de lecture : Musée Jenisch Vevey MJV

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Syndic), Mme Nathalie Chaix (Directrice du Musée Jenisch Vevey)

Introduction

L'année a été fructueuse avec neuf expositions auxquelles s'ajoutent 6 expositions de la biennale Images et une exposition de la fondation Oskar Kokoschka. Un nouveau record a été battu avec plus de 34500 visiteuses et visiteurs. En termes de faits marquants, le musée étudie la faisabilité de son projet d'autonomisation, et la mise en ligne d'un premier corpus d'œuvres des collections sur le site internet du musée a pu être réalisée.

Faits marquants

Nouveau record de fréquentation

Madame Chaix est félicitée. Est-ce que ce record est lié à la biennale Images qui a eu lieu cette année ?

Oui, le Festival Images est une aubaine véritable pour le musée. Le festival attire notamment des primo-visiteurs-euses qui peuvent ainsi découvrir le musée et pour certain·nes y revenir. Une tablette à l'entrée du musée propose un questionnaire à destination du public qui permet de connaître la provenance des visiteurs-euses.

Est-ce qu'un calcul a été fait sur la proportion du public bénéficiant de la gratuité ?

La visite du musée est gratuite durant le Festival Images, donc 19'000 sur 35'000 visiteur-euses ont ainsi bénéficié de la gratuité. Sur le reste de la fréquentation, il y a beaucoup de cartes Raiffeisen et de visites durant le premier week-end du mois, mais pas de statistiques disponibles pour le moment.

Mise en ligne des collections

500 œuvres ont été répertoriées, combien en reste-t-il ?

Il y a 53'000 éléments dans la collection, l'objectif n'est pas de mettre l'ensemble de la collection à disposition sur le site internet, ce qui serait un travail titanesque, mais de mettre certaines œuvres importantes. Le travail d'inventaire, photographie, et mise à jour des fiches est effectué lors de la préparation d'expositions ce qui permet petit à petit d'ajouter des corpus d'œuvre entiers à la collection en ligne. L'objectif est de présenter les trésors de la collection qui ne sont pas visibles le reste du temps. Certaines nouvelles acquisitions sont mises en ligne, mais pas directement après l'acquisition en raison de toutes les étapes nécessaires à ajouter les pièces dans la base de données.

Expositions temporaires

La main et le gant

Il est précisé que 6276 visiteurs-euses ont visité l'exposition et 432 en visite guidée. Est-ce une proportion standard ?

La proportion de visites guidées dépend de la période : il y a moins de visites guidées durant la période estivale, car il y a plus de public de passage. En dehors de la période estivale, les groupes et les scolaires permettent d'avoir plus de visites guidées.

Médiation culturelle et collaborations

Résidences artistiques

Les auteurs rédigent des textes sur les œuvres au musée, qu'est-ce qu'il en advient par la suite ?

Dans le cadre des résidences pluridisciplinaires, le musée a pu accueillir deux auteurs, Thierry Raboud et Raphaël Aubert, qui ont tous deux rédigé des textes qui ont été publiés. Le texte de Thierry Raboud a également été édité en italien. Le musée inspire les auteurs, Raphaël Aubert a fait sortir une œuvre de Pascin, *La dame au chapeau rose* qui l'a inspiré et en il en a tiré une nouvelle qui est publiée et vendue à la boutique du musée notamment. Les résidences ont été un petit peu réduites en 2024 parce que la médiatrice culturelle était en congé maternité, mais un nouveau cycle est lancé et il y aura des résidences à nouveau durant tout l'automne.

Cours d'histoire de l'art

Est-ce ces cours sont en relation avec l'université populaire ou Connaissance 3 qui donnent également des cours à ce sujet ?

Ces cours ne sont pas liés à Connaissance 3, qui a cependant invité Mme Chaix à faire une conférence sur l'histoire du musée et les enjeux pour le XXI^e siècle. Pour ces cours, le musée mandate un historien de l'art peu conventionnel qui donne des cours dans une approche très interactive avec le public. C'est des moments extrêmement vivants, qui rencontrent un tel succès qu'il est nécessaire de refuser des gens à chaque cours.

Nuit des musées

Une photo de Marc Aymon se trouve en bas de page, est-il revenu de nouveau ?

En 2023 il était là pour le 125e, il a écrit des chansons inspirées de textes de Marguerite Burnat-Provins en marge de l'expo de celle-ci.

Yoga pour seniors

Un commissaire se demande pour quelle raison du yoga est proposé au musée.

Le cadre muséal met dans une atmosphère assez propice au yoga et à la forme de méditation qui va avec. C'est quelque chose qui se fait dans beaucoup de musées, d'offrir des propositions de bien-être, et elles vont encore être développées, avec de la méditation pleine conscience, ou de l'art thérapie par exemple.

Les jeudis inédits

Est-ce que les thématiques changent chaque année ? Il y a eu un philosophe l'an dernier, la langue des signes cette année, est-ce à chaque fois une nouvelle thématique ?

Il y a de nombreux jeudis inédits chaque année. Des ateliers philosophiques ont en effet lieu chaque année, cette année avec la thématique de l'absence, et la langue des signes était en cohérence avec l'offre pour les personnes en situation de handicap qui se développe.

Ultra Noël est en photo, mais n'est pas mentionné dans le rapport

C'est une proposition qui est arrivée tardivement, il s'agissait d'une collaboration entre un artiste et la Montreux Jazz Artists Foundation. Les participants·es dessinaient au crayon blanc sur des feuilles blanches, et les images se révélaient lorsque les feuilles ont été peintes à l'aide d'encres de couleur.

Accueil

Visiteuses et visiteurs

La fréquentation explose en septembre avec le festival, mais sur le reste de l'année elle semble plus basse qu'en 2023.

En effet, le musée a été moins fréquenté en dehors du festival par rapport à l'année précédente. La fréquentation dépend de la programmation, si l'accent est mis sur des artistes plus ou moins connus. Une expo comme Disegno disegni était assez pointue, et pas vraiment grand public. Il y a une volonté d'alterner entre expositions à caractères scientifiques et expos plus grand public. En été, la fréquentation dépend aussi de la météo et du tourisme. La fréquentation sur l'ensemble de l'année était meilleure en 2023, mais il n'y a pas à rougir des chiffres 2024. En outre, les recettes d'entrées indiquées ici n'incluent pas les périodes avec des expositions temporaires.

Et concernant la boutique ? CHF 183'000 en 2023, contre 108'000 seulement en 2024, qu'est-ce qui explique la différence ?

Les visiteurs du Festival Images achètent peu, car ils vont et viennent rapidement entre les expositions dans toute la ville.

Mission de gestion

Ressources financières

Il y a moins de soutiens qu'en 2023, qu'est-ce qui explique la différence ?

Lors des années sans Festival Images, trois grandes expositions ont lieu au rez. Lorsqu'il y a

Images, il y a seulement deux grandes expositions, donc le musée peut compter sur un peu moins de soutiens financiers.

Infrastructures

Un-e commissaire demande de préciser le sens de la mention « *En se basant sur des recherches et sur les travaux récents, il a pu être établi qu'il est possible d'élargir les couloirs des conditions de conservation tout en garantissant la sécurité des œuvres.* »

Pour garantir les conditions de conservation adéquates dans les musées, des conditions climatiques stables doivent être maintenues : 20°C ±1°, hygrométrie de x%, etc. Des ateliers ont lieu au sein de l'ICOM (Association internationale des musées) travaillant à un assouplissement des tolérances par exemple l'hygrométrie sera acceptable de 40 à 60%. La température aura une tolérance 18-22° environ. Cette marge de manœuvre sera utile, malgré les bons équipements du musée permettant de garantir les normes, notamment lors du prêt d'œuvres, car ça permettra de prêter à des musées qui ont un peu plus de variation. Par ailleurs, le musée n'est pas très tranquille lorsqu'il y a des variations. Par exemple, lorsqu'on repeint les salles, l'humidité monte beaucoup. Pour la bonne conservation, les œuvres sur papier ne peuvent pas être exposées plus de 3 mois tous les trois ans, et l'assouplissement à venir permettra de faire des expositions plus longues à l'avenir.

Donations

Il ne se passe pas une semaine sans que le musée soit contacté pour des donations. Le musée n'accepte pas tout, et dispose d'une politique d'acquisition qui permet de bien définir ce qui peut être accepté ou non.

Cyril Gros, rapporteur de la sous-commission MJV

Rapport de lecture : Secrétariat municipal SMU

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Syndic), Chloé Milner (Secrétaire municipale adjointe)

Préambule

Présentation de Mme Chloé Milner qui remplace le secrétaire municipal absent aujourd'hui.

Conseil communal

En dernière page, il est constaté que le tableau des indemnités aux membres du Conseil communal n'a pas changé.

Avant-propos

Un commissaire relève l'apparition de l'applicatif eS.Legislativ.

La Municipalité utilise déjà un logiciel eS.Executive. Le mandataire est en train de développer une extension pour les séances du Conseil. Il offre une gestion des séances pour tous les documents, les votes, etc. Il sera introduit lors de la prochaine législature.

Jumelage Vevey-Carpentras

Il est constaté que ce serait un plus si les photos comportaient des légendes.

Union des Communes Vaudoises UCV

La journée des communes vaudoises aura lieu cette année à Champagne et l'année prochaine à Blonay-St-Légier. A cette occasion il y a au moins un Conseiller fédéral, le Conseil d'Etat au complet et des représentants des communes.

Fondation Comtesse Andrée d'Etchegoyen

Cette fondation créée en 1979 a pour but de venir en aide aux jeunes hommes suisses habitant à Vevey. Les statuts ont été modifiés pour correspondre à l'air du temps. Actuellement la fondation aide les jeunes gens. Les statuts vont encore être modifiés pour agrandir la zone géographique (pas seulement Vevey) en raison du peu de demandes soumises actuellement.

En 2024, il y a eu deux aides financières versées à deux personnes distinctes :

1. CHF 3'000.- pour la 4^e et dernière année consécutive
2. CHF 4'000.- pour la 3^e et dernière année consécutive

Il s'agit de la dernière aide possible dans les deux cas, car le montant maximum de CHF 12'000.- est atteint.

Dominique Besson, rapporteur de la sous-commission SMU

Rapport de lecture : Service accueil et population ACC

Pour la Municipalité et les services : Gabriela Kämpf (Municipale), Pascale Bacher (Cheffe du Service accueil et population), Raphaël Delessert (Chargé de communication), Alain Gisi (Préposé à l'Office de la population)

Ouverture de séance et présentation

Après les salutations d'usage, la séance fut ouverte par Madame Kämpf qui, dans une allocution d'introduction, présenta les membres de son équipe et détailla les rôles et responsabilités de chacun·e au sein du service. Elle fit ensuite une synthèse des actions marquantes de l'année 2024, une année décrite comme exigeante, mais globalement satisfaisante au regard des défis relevés.

Organisation et gouvernance du Service

Parmi les faits saillants de l'année écoulée, la Municipalité a confirmé la pérennisation du poste d'enquêtrice, à hauteur de 60 %, chargée de la vérification de l'usage des logements. Cette mission inclut notamment la mise à jour des données relatives aux appartements supposément vacants, les usages détournés à des fins commerciales (notamment Airbnb), les travaux non déclarés, ainsi que le contrôle de la taxe de séjour.

Une intensification des contrôles fiscaux et une surveillance accrue des flux migratoires (entrées et sorties de la population) ont été mises en œuvre, révélant l'existence de plus de 800 logements déclarés vacants. Il convient de souligner que cette vacance peut résulter de cas complexes, voire sensibles, nécessitant parfois un accompagnement policier.

Bulletin d'information communal

La Cogest a salué avec enthousiasme la première édition du *Bulletin d'information communal* distribué à l'ensemble des ménages en novembre dernier. Cette initiative, couronnée de succès, illustre la volonté de renforcer la communication avec la population. La Cogest se réjouit de la préparation d'une deuxième édition.

Dossiers de naturalisation

Au cours de l'année 2024, le Bureau de la population a traité 99 dossiers de naturalisation, représentant un total de 144 candidat·es, majoritairement issus des pays membres de l'Union européenne. Il est précisé que, bien que le test d'aptitude ne soit pas éliminatoire, la décision finale concernant l'octroi de la bourgeoisie veveysanne demeure du ressort exclusif de la Municipalité.

Affichage public – vers une nouvelle stratégie

La question récurrente de l'affichage sauvage a été soulevée par la Cogest qui souhaite une mobilisation plus affirmée du Service de la communication, en coordination avec les services compétents.

Monsieur Delessert a précisé que la responsabilité de cette problématique relève principalement du Service des Travaux publics, en particulier de la Voirie et de la gestion de l'espace public. Néanmoins, une cellule de réflexion interservices, incluant le Bureau de la durabilité, est actuellement à l'œuvre pour repenser l'affichage public et culturel, avec une collaboration ouverte au secteur privé. Un appel d'offres pour la gestion de l'affichage municipal est prévu pour 2026.

Cartes journalières CFF

Monsieur Gisi a informé la Cogest que la gestion des cartes journalières CFF et CGN est désormais intégrée à l'Office de la population. Il a également mentionné la mise en place du nouveau système de cartes journalières, disponibles à la vente au guichet de Montreux-Vevey Tourisme à la Grenette, car sa situation centrale et ses horaires élargis répondent davantage aux besoins de la population.

Célébration du 1er août

S'agissant de la Fête nationale, la Cogest a exprimé quelques réserves quant à l'édition 2024, jugée moins aboutie que les précédentes. Des interrogations ont été formulées concernant le recours à des appels d'offres.

Madame Bacher a reconnu un bilan mitigé. Si le petit déjeuner et le discours officiel du matin ont rencontré un accueil favorable, il demeure difficile de mobiliser la population durant l'après-midi. Une nouvelle orientation a été testée, privilégiant la Place du Marché comme lieu central des festivités, au détriment des animations sur le Quai Perdonnet.

Un spectacle lumineux projeté sur la façade de la Salle del Castillo a été proposé en remplacement des feux d'artifice officiels. Malheureusement, des problèmes techniques ont entaché la prestation. La Cogest reconnaît néanmoins la volonté du service de proposer une fête populaire, familiale et musicale, dans le respect du budget alloué.

Gestion électronique des données et protection des informations

La Commission s'est intéressée à la collaboration intercommunale en matière de protection des données. Une synergie a été mise en place entre les communes de Vevey, Yverdon, Pully et Renens. Cette alliance permet des échanges enrichissants dans les domaines juridiques, archivistiques, informatiques ainsi qu'avec le Secrétariat municipal et le Service des relations humaines.

En 2024, huit requêtes ont été traitées grâce à cette cellule, témoignant d'une vigilance croissante face aux enjeux de la cybersécurité et de la confidentialité des données.

Recensement des habitantes et habitants

Un questionnement a émergé concernant la mention de nationalités dites « inconnues » dans le tableau démographique. Monsieur Gisi a expliqué qu'il s'agit de nationalités qui ne sont pas officiellement reconnues par la Confédération helvétique.

Clôture de séance

En conclusion, la Commission de gestion adresse ses remerciements et ses félicitations à Madame la Municipale Gabriella Kämpf ainsi qu'à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour la qualité du travail accompli, leur sens du service public et l'efficacité démontrée dans l'exercice de leurs fonctions.

Jennyfer Vincent, rapportrice de la sous-commission ACC

Rapport d'audition : Service accueil et population ACC

La Commission de Gestion s'est réunie le lundi 25 novembre 2024 pour examiner les responsabilités de l'huissier ainsi que celles de la responsable des réceptions communales.

Pour la Municipalité et les services : Madame Gabriella Kämpf (Municipale), Madame Pascale Bacher (Cheffe de service), Monsieur Gregory Ambresin (collaborateur au Service de la Population), Madame Florence Hunaceck (Responsable des réceptions et huissière aux séances du Conseil communal).

Mme Kämpf a ouvert la séance en saluant les membres présents avec courtoisie. Elle s'est ensuite retirée, permettant à Mme Bacher, cheffe de service, de prendre en charge les échanges et de répondre aux questions soulevées par les membres de la commission.

Mme Bacher a ensuite présenté deux collaborateurs de son département. Elle a précisé que, selon les critères de recrutement, le service des relations humaines (RHU) n'a pas encore élaboré de descriptifs de fonction ni de cahiers des charges pour les collaborateurs concernés, notamment en

raison de l'attente de l'adoption d'un nouveau statut du personnel.

M. Ambresin, employé au Service de la population, occupe, sur demande, des fonctions d'huissier lors d'événements officiels. Mme Hunaceck est engagée en tant que chargée de projet pour les manifestations, avec un taux d'activité de 60 %, mais assure actuellement quasiment 100 % de ce rôle. Elle est rattachée au Service Accueil et Population et gère l'organisation des réceptions et des événements de la Ville de Vevey. Cela inclut l'élaboration et la mise en œuvre du protocole des réceptions municipales. Mme Hunaceck est également responsable de l'intendance des séances et des événements de la Municipalité de Vevey et remplit la fonction d'huissière lors des séances du Conseil communal.

Les discussions ont ensuite porté sur la définition et l'évolution des missions associées à la fonction d'huissière. Madame Bacher a rappelé que la législature actuelle a jugé inutile de créer un poste d'huissier permanent et officiel. Les responsabilités liées à cette fonction, telles que l'accueil protocolaire et la représentation officielle, sont donc réparties entre plusieurs collaborateurs. Parmi eux, Monsieur Ambresin, en qualité d'huissier de la Ville de Vevey, revêt l'uniforme traditionnel lors de certaines manifestations telles que le 1er août, la Foire de la St-Martin. En 2024, à l'occasion des 5 ans de la FEVI. Monsieur Ambresin était disponible sur demande de la Municipalité lors des événements officiels. Une réflexion est toutefois en cours pour moderniser et adapter la tenue officielle associée à ces fonctions.

Madame Bacher a également informé la commission que Monsieur Adrien Humair, employé du service, travaille en étroite collaboration avec le service de l'Économie, du Tourisme et des Vignes et coordonne les manifestations communales à un taux d'engagement de 80 %.

Une question a également été soulevée concernant Monsieur Olivier Pittet, responsable du centre d'impression de la ville, qui occupe ce poste à 80 %. La commission a exprimé des préoccupations sur le risque que ses activités en tant qu'organisateur de nombreuses prestations musicales dans la région n'empiètent sur son rôle de salarié de l'administration. Madame Bacher a répondu qu'il intervient en tant qu'huissier lors de certaines occasions. Elle a aussi précisé que Monsieur Pittet peut, en dehors de ses heures de travail, poursuivre sa passion pour l'organisation d'événements musicaux.

En conclusion, la commission a demandé à obtenir les cahiers des charges de Madame Hunaceck, Monsieur Ambresin et Monsieur Pittet, ainsi qu'un document détaillant les attributions précises d'un-e huissier-e au sein de la Commune de Vevey.

Jennyfer Vincent, rapportrice de la sous-commission ACC

Rapport de lecture : Service de l'urbanisme et de la mobilité URB

Pour la Municipalité et les services : Messieurs Antoine Dormond (Municipal) et Julien Cainne (Chef du Service de l'urbanisme et de la mobilité)

L'introduction faite par Monsieur le Municipal Antoine Dormond résume la densité du rapport liée à une année très riche et très importante.

Vevey Demain

Les inscriptions pour les ateliers participatifs peuvent se faire via le site internet www.demain.vevey.ch ou par courriel. En 2024, 1560 personnes ont participé aux nombreux ateliers. Cela correspond à 14 % du corps électoral. Le service se dit satisfait, car il est compliqué de proposer des horaires qui conviennent. Le service essaie également de diversifier en proposant des sondages en ligne. Susciter l'intérêt de la population est un défi permanent et la façon de faire n'est pas parfaite. Tout peut s'améliorer et le service tient compte des enseignements de ses expériences.

Sur la question s'il existe des critères pour participer aux ateliers participatifs, il est répondu que le service essaie d'inclure toute personne. Une balade a été organisée à la gare avec des bénéficiaires des Églantines pour connaître leurs besoins. Il y a eu également une invitation faite à des personnes mal voyantes.

Un-e commissaire souhaite que le service se penche sur l'harmonisation entre Vevey demain et demain-vevey.ch. Ce n'est pas considéré comme urgent. Il est toutefois dommage que ces deux termes prètent à confusion.

Un travail interservices est aussi fait avec les services COS et ANI pour essayer de toucher le maximum de personnes.

Il y a une personne qui participe au groupe de travail pour établir le bulletin d'information « Vevey Infos » de la Municipalité.

Il n'y a pas de document qui gère et organise les ateliers participatifs. Vevey se base sur un document de la Ville de Lausanne. Les employés font des formations et il y a toujours un expert qui accompagne les ateliers participatifs.

Plans directeurs (PDi et PA5)

La question est posée de savoir si le Projet d'agglomération Rivelac a rencontré des oppositions. La réponse est non, car on ne peut pas faire opposition à un projet de Plan directeur intercommunal (PDi) ou à un Projet d'agglomération (PA5).

Quartier de Plan dessus et Entrée de Ville Ouest

Un Conseil citoyen pour le réaménagement a été mis en place et géré par le service. Il n'y a pas de charte ni de règlement, mais un cadre défini par un OJ qui est envoyé avant chaque séance. Monsieur Marc Assal est la personne de contact pour cela.

Stationnement

En ce qui concerne la durée de vie des horodateurs, dont une extension des implantations à Plan-Dessus a été refusée en référendum, il faut savoir que leur durée de vie moyenne est de 10 ans. Leur remplacement et donc aussi leur financement sont planifiés. Un grand nombre d'entre eux a ainsi été changé en 2024. Il est précisé que ces remplacements d'horodateurs étaient prévus et financés avant le référendum de septembre 2024.

Quartier Plan-Dessous

Un atelier participatif a été fait en janvier 2024, mais il n'y a pas encore eu de suivi. Les participant-es n'ont pas reçu de rapport. Il y a donc une impression qui persiste que tout est décidé en amont. Le service a en effet des retards sur certains ateliers. Les documents se font, mais avec

un délai certain.

Objectif Gare

L'image directrice est accessible sur le site internet www.demain.vevey.ch. Le comité de pilotage est constitué par le canton, la Ville, les CFF, MVR et VMCV.

JJ Rousseau

Une date pour la réalisation finale sera communiquée ultérieurement.

Places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Polyval à la Rue des Bosquets a donné son accord pour 5 heures de stationnement sur les places PMR. La Fondation des Églantines a aussi fait la demande pour installer un panneau qui indique le temps de stationnement à l'Avenue de la Prairie, car là aussi il y a eu des abus. Les panneaux ne sont pas encore posés.

Mobilité : des mesures concrètes sur tout le territoire communal

Les box vélos sont considérés comme du mobilier urbain. Une place est louée à CHF 100.- par an. Le service n'a pas comme objectif de pallier l'absence de possibilité pour garer les vélos en sécurité. Ces boxes sont installées à des endroits considérés comme stratégiques.

Police des constructions : Les terrasses de restaurants

La thématique des terrasses a été enlevée du rapport de gestion de la Municipalité, car elle est issue du temps du Covid et la question de leur ne se pose plus. Les terrasses de la rue du Conseil restent un sujet qui est signalé, car elles gênent la cohabitation entre les piétons et les voitures.

Il existe un projet de piétonnisation de la Vielle Ville. Cela prend du temps, car il faut un règlement pour clarifier l'usage de l'espace public.

La question de savoir si ce service dispose d'assez de personnel revient chaque année, car on peine à recevoir des réponses dans un délai adéquat.

Aujourd'hui, ce service est constitué de 4 personnes. Comparé à d'autres villes, Vevey jouit d'un délai de réponse «assez agréable». M. Cainne explique que la surcharge est chronique et que le service a eu une assistante absente pour maternité. Le nombre élevé de dossiers à traiter fait qu'il peut y avoir du retard. Il faut noter que les dossiers des architectes sont parfois incomplets et qu'il faut beaucoup de temps pour les mettre à jour et les traiter. Il est donc préférable que les architectes ou les citoyens commencent tout simplement par prendre rendez-vous.

Foncier - Mission

Il y a peu d'outils pour suivre les surfaces à vendre et à acheter. Le fait que c'est la Police des constructions qui gère le foncier constitue un avantage, car ainsi les propriétaires sont en lien direct avec la commune. Une *veille active* est un projet pour avoir plus de réactivité par exemple en ce qui concerne l'achat des bâtiments au Boulevard Plumhof. On savait que le propriétaire avait de grands plans de destruction-reconstruction et c'est ainsi que la Ville a pu activer son droit de préemption.

Le projet de la Valsainte s'était fait en prospectant et allant vers les propriétaires. Il existe une liste avec des locaux nécessaires pour la Ville et son évolution (garderie, scolaire, logement d'urgence, petits artisans...).

Sarah Dohr, rapportrice de la sous-commission URB

Rapport de lecture : Service de la cohésion sociale COS

Pour la Municipalité et les services : Madame Gabriela Kämpf (Municipale), Monsieur Marco Pavarini (Responsable Gingko, membre du conseil de la fondation Aacts)

Discussion sur la structure Aacts

Un premier temps est accordé à des questions concernant le travail de la Fondation.

Qu'est-ce que c'est Aacts par rapport à la Ville de Vevey ?

Aacts n'est pas un service de la ville. C'est une fondation sous la surveillance de son Conseil de fondation. Aacts a une mission régionale financée par le Canton pour les prestations santé et par la région via les communes de l'ARAS (Association régionale d'action sociale : Blonay-Saint-Légier, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Puidoux, Saint-Saphorin, Rivaz, Vevey, Veytaux). Le public d'Aacts provient d'une région plus large que celle de l'ARAS (notamment du Chablais qui ne dispose pas de telles structures).

La Ville de Vevey est compétente dans le cadre de l'ARAS, mais ne donne pas de mission particulière à Aacts. Le service de la Cohésion sociale collabore avec elle puisqu'elle intervient dans la même ville avec les mêmes publics, de même que le Service collabore avec Caritas, le CSP, le CSR et aussi l'Armée du Salut.

La prestation que Vevey finance directement pour Aacts, c'est la coordination avec la plateforme précarité, qui réunit des acteurs et actrices de terrain qui partagent leur expérience, enjeux, pistes. La Ville finance un prestataire externe nommé Relier, mais a le projet d'internaliser cette tâche pour gagner en agilité.

Est-ce le Canton de Vaud qui finance la plateforme précarité ?

La ville donne CHF 20'000 à Relier. Aacts (Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social) est financée en partie par le Canton, en partie par l'ARAS. Le Canton finance et définit un contrat de prestations que les régions coordonnent.

Historiquement, Aacts a été constitué pour s'occuper des personnes toxicomanes, mais s'est élargi à la précarité, car les deux sont liés. Il y a des éducateurs/éducatrices (accueil, entretiens, social, des travailleurs sociaux hors les murs qui vont dans la rue et chez les gens qu'ils et elles connaissent) et des infirmiers/infirmières (soin, relation par rapport à la santé mentale, échange de matériel, bobologie). Un repas de midi est offert à Aacts, il était d'abord gratuit avant qu'un prix soit mis à 2.- avec la possibilité pour les gens qui n'ont pas d'argent de débarrasser la table, de nettoyer les locaux ou les alentours d'Aacts en échange de la gratuité.

Aacts collabore avec Gingko dans le cadre du travail social de proximité et de la plateforme Précarité. Aacts transmet leurs observations sur ce qu'ils voient sur les jeunes et ils les amènent à Gingko.

Pourquoi Aacts a-t-il été fermé le lundi ?

Cette fermeture fait suite à une altercation violente avec un bénéficiaire qui s'inscrivait dans une forte augmentation du nombre de personnes à midi et un manque de personnel. Le site dispose en effet de 40 à 50 places. Durant cette période il pouvait toutefois y avoir jusqu'à 70 personnes du fait de fermetures d'autres sites d'accueil dans le Canton. La fermeture du lundi a permis d'augmenter les effectifs sur les autres jours.

À la suite de cela, le Canton a accepté de financer 1,8 EPT supplémentaire permettant la réouverture le lundi dès février 2025. Il y a un vœu que la prestation soit ouverte 7/7, un projet a été chiffré, mais pour l'heure il n'y a pas de financement cantonal.

On tourne en rond, pourquoi ne pas avoir empoigné le problème comme à Zurich ?

On est un peu en retard. Il faut vivre avec la drogue, on ne va pas résoudre ce problème. Mais aussi travailler sur la société qui fait en sorte qu'on prend des drogues. L'approche est trop cloisonnée alors que santé, précarité, sans-abrisme et addiction sont interreliés.

L'essentiel du travail devrait être la prévention, mais on ne peut pas quantifier les résultats donc c'est difficile d'obtenir les financements. Notre barème c'est la police qui nous dit « on ne sait pas à quoi vous servez, mais si vous n'étiez pas là ça irait moins bien ». Aacts a un mandat cantonal de prévention dans les écoles, le Canton pourrait la rendre obligatoire.

En termes d'addiction chez les jeunes, Aacts, Ginkgo, Départ et Nant sont optimistes et ne voient pas de détérioration. Ce qui les inquiète cependant, c'est la dégradation de la santé mentale qui peut amener à des addictions.

Il y a une taskforce sécurité cantonale, pourrait-on imaginer une taskforce prévention ?

Ça existe déjà via le GREA. Le besoin de prévention est abordé à chaque discussion avec le Canton. La prévention fait partie de la politique des 4 piliers (niveau fédéral), mais aussi de prestations annexes (logement, santé mentale, etc.). La Ville reçoit constamment des demandes du Canton ou d'institutions pour avoir des locaux, mais elle en manque.

Est-ce qu'on pourrait demander à d'autres communes de la Riviera de faire leur part ?

Chaque commune est autonome. La pression sur Vevey est liée à sa proactivité et à l'existence de structures. Mais elle aimerait partager avec les autres communes ! La répartition est abordée dans le cadre de la plateforme cantonale. La Ville fait par exemple du lobbying pour que les autres communes aident à relocaliser le Hublot (qui est sans solution de locaux à partir de mai).

Une commissaire ajoute que le problème c'est que le Canton subventionne les prestations proposées par les communes et les organismes compétents, il n'y a donc pas de contraintes. Le Grand Conseil est peu disposé à financer ces prestations sociales.

Est-ce que Vevey peut influencer le Canton pour qu'il agisse ?

Il faut des majorités au Grand Conseil. La Ville agit dans ses compétences. Elle a mis en place la médiation urbaine. Elle participe à la plateforme cantonale opérationnelle avec les acteurs de terrain et à une autre plateforme politique, coordonnée par le Canton.

Retour sur le projet de médiation urbaine

Mme Kämpf et M. Pavarini fournissent un premier retour du projet de médiation urbaine.

Le 1^{er} février 2024, le CC a reçu une communication proposant 9 mesures que COS a piloté en engageant une personne pour les mettre en place. Trois mesures sont ressorties fortement :

1. Évaluer si la vidéo surveillance serait adéquate
2. Médiation urbaine
3. Aspects de communication

Sur l'aspect communication, en mai 2024, le service a invité Monsieur Zobel (Addiction Suisse) pour l'exposé au Conseil communal « Drogues et espace public : présentation des enjeux ».

En juin le projet de médiation urbaine a été lancé. Dans un premier temps, les gens ont été rassurés, puis il y a eu une pétition sur le deal de rue et une altercation entre jeunes et cela a créé de la confusion. Les gens s'attendaient à ce que les médiateurs et médiatrices fassent disparaître la problématique, or ce n'est pas leur rôle. Une première évaluation a eu lieu après 3 mois avec une décision de prolongation jusqu'à la fin de l'année pour évaluer l'impact de la saisonnalité. Les médiatrices et médiateurs ont enlevé les gilets pour ne pas alimenter des tensions. En parallèle, le projet de vidéo surveillance a été déclenché. La personne en charge de la coordination a travaillé sur ce préavis complexe et écrit à plusieurs mains qui sera déposé au prochain conseil, avec proposition d'une mesure de travail social de proximité qui fera suite au projet pilote.

Lorsque la Municipalité a pris ses fonctions, il a fallu d'abord comprendre la problématique et étudier les pistes, cela a été un travail soutenu, mais nécessaire. Elle a communiqué sur les différentes pistes en 2024 pour aboutir à un préavis en 2025.

Une commissaire demande le cahier des charges des MUV (il s'agit d'une charte). Elle demande l'accès au carnet de route des médiateurs/médiatrices, cela n'est pas possible, car il y a des données personnelles et donc protégées. Néanmoins M. Pavarini est disponible pour transmettre des informations générales.

Sur la suite du projet pilote, et après ce premier bilan, Ginkgo a repris le projet de médiation urbaine. C'était un bon début, mais il fallait en faire quelque chose d'un peu plus solide et rattaché à une structure professionnelle. Car ça donne une impression de sécurité alors que les MUV ne s'occupent pas des enjeux de sécurité. C'est peut-être pour ça qu'il fallait enlever l'habit pour être plus proche de tout le monde. L'idée a été de mettre en place des TSHM qui sont au contact de la population et qui sont là pour toute la population. Donc il y aura des TSHM qui seront mis en place dans toute la ville, pas seulement dans les zones chaudes, en collaboration avec tous les gens qui sont dans la rue : Aacts, la police, la voirie. Il s'agit de mettre en place quelque chose qui sera une sorte d'observatoire à Vevey et qui puisse intervenir rapidement. On pourra travailler quelque chose sur les quartiers, ou une problématique, travailler sur la cohésion sociale, etc.

Est-ce qu'il y a des objectifs à ce projet ? La population attend-elle une évolution ?

Il y aura des rapports tous les trois mois pour voir les impacts et adapter la mesure. L'objectif est qu'il y ait moins d'insécurité, que les gens se sentent plus à l'aise et mieux dans leur ville. Sur le trafic, les caméras rempliront peut-être en partie leur rôle, en tout cas sur la visibilité. Ça va sûrement se déplacer ailleurs, et il faudra travailler sur les endroits où ça se déplace.

Il s'agira de définir des indicateurs. Ce n'est pas parce que le deal augmente que les mesures ne marchent pas, ça peut être lié à des évolutions du marché de la drogue (crack, coût, etc.). Les TSHM vont aussi améliorer la communication directe avec les gens en gérant les plaintes que la ville reçoit. On entre dans une vraie logique de travail de cohésion sociale transversal.

Combien y a-t-il eu de plaintes adressées à la Municipalité en 2024 ?

Environ 80. Il y a des pics, par exemple quand le sujet sort dans la presse, et il y a aussi des gens d'autres communes. Les TSHM sont là pour répondre à ces personnes, en proposant même de les accompagner à la police.

Joëlle Minacci, rapportrice de la sous-commission COS

Rapport de lecture : Service de la culture SCU

Pour la Municipalité et les services : Mesdames Alexandra Melchior (Municipale), Fanny Abbott (Directrice du Musée historique de Vevey), Pauline Martin (Directrice du Musée suisse de l'appareil photographique), Cécile Roten (Cheffe du Service de la culture), Monsieur Yan Buchs (Directeur de la Bibliothèque municipale de Vevey),

Mme la Municipale présente son service et résume les faits marquants de 2024 :

Le projet phare de la Ligne 202, les 20 ans de Pictobello en collaboration avec les commerçants de la Vieille Ville, le Festival Images avec les projets parallèles qui sont faits avec des artistes locaux.

Le Musée suisse de l'appareil photographique a présenté une exposition sur la guerre en Ukraine avec une technique photographique du 19^e siècle et le Musée historique présenté une exposition d'Alfred Béguin dessinateur du 19^e siècle.

La bibliothèque a augmenté sa fréquentation. Depuis l'introduction de la gratuité 2023, la bibliothèque attire encore plus le public.

L'exposition «Qu'est-ce qui restera ?» sur les objets oubliés dans les livres empruntés a rencontré un franc succès.

Mme Roten complète :

Avec la Ligne 202, le service a rempli plusieurs axes du programme de législature, soit la durabilité et la cohésion avec les quartiers. D'un point de vue politique, il y a une vraie valorisation du label « Vevey, ville d'images ». Un but majeur est d'amener la culture dans la rue pour toucher les gens qui ne vont pas dans les musées. Ce projet de la Ligne 202 a été un vrai succès aussi par rapport aux soumissions, car 350 dossiers ont été présentés, dont environ 25 candidatures de Vevey. Ce projet a été conçu pour de jeunes artistes (sortant de l'école) comme pour des artistes confirmés.

En ce qui concerne PictoBello, le service poursuit la collaboration avec les commerçants qui se nomme PictoBistro.

Le service donne une carte blanche à un·e artiste chaque année. Ce concept a été instauré durant le Covid et le service a décidé de le maintenir. Encore une fois, le but est d'amener la culture dans les rues, car la carte blanche demande à l'artiste de poser son regard sur la ville. Le service réfléchit à l'idée de garder une œuvre de l'artiste sélectionné·e.

Quatre expositions parallèles au Festival Images constituent un concours pour les Veveysan·nes. Une sélection est faite par le jury du festival. Lors de chaque édition du Festival Images, 4 à 5 projets sont exposés au Café Littéraire, au Passage des 8 et dans différents endroits.

Une permanence de conseil en communication digitale a été établie. Il s'agit d'une sorte de consulting. Une aide qui existe depuis 2020 et dont le but est de conseiller et de développer la communication. Ce service est pensé pour le public, mais aussi pour la Bibliothèque et les Musées.

Conventions

Il est important d'avoir des conventions avec des institutions phares : Le Reffet, L'Oriental, le Festival Images et le Septembre Musical. Les conventions conclues avec le Canton de Vaud sont renouvelables tous les quatre ans.

Communication

Le service utilise beaucoup Youtube, surtout pour créer des portraits. Ce travail est fait conjointement avec une entreprise de production vidéo. L'idée de ces portraits est de soutenir l'artiste. Souvent, les artistes n'ont pas les moyens de faire appel à des photographes et vidéastes professionnels.

Agenda Riviera papier et digital

Le service a effectué le travail de la conception. Il a défini les besoins et a donc aussi porté le projet. En collaboration avec le service SAI qui finance l'édition papier. Le projet de numériser l'Agenda Riviera a débuté en 2021. La mise en ligne était en 2023 et depuis, les communes peuvent y inscrire leurs événements culturels.

Association romande technique organisation spectacle (Artos)

Deux personnes de Vevey sont sélectionnées chaque année pour bénéficier d'une formation de leur choix.

Soutien ponctuel aux projets de médiations artistiques

Cette aide est attribuée après une analyse des données de l'association qui fait une demande, du dossier présenté et de la question de savoir pourquoi il y a un déficit. ? Est-ce lié à la météo ? Tous les angles sont pris en considération et la vérification se fait avec un grand soin.

Espace Indiana

L'Espace Indiana est installé dans le bâtiment qui se trouve à l'adresse Verger 10 derrière la gare. Il est recommandé de s'inscrire à l'infolettre de culturevevey.ch pour rester informé de tout ce qui se passe dans le domaine de la culture à Vevey.

Pano

Ce sont les vitrines dans lesquelles il y a des expositions aux Galeries du Rivage.

Passage des 8

Une initiative de trois artistes actifs dans le design et la photographie. Ils ont créé une association qui gère ce passage qui se trouve entre la Place du Marché et la Rue du Conseil. Comme Pano, le Passage des 8 est un espace d'art indépendant.

Éditions de l'Aire

La convention entre le Canton, la Ville de Vevey et la maison d'édition ne se dénonce pas, elle se renouvelle tacitement.

Café Littéraire

L'association Ekphrasis a arrêté son implication au 31 décembre 2024. La nouvelle gérante sait que c'est un lieu culturel. La recherche d'une nouvelle association est en cours. Maintenir une collaboration artistique avec cet établissement est primordial.

Musée suisse de l'appareil photographique MSAP

Mme Pauline Martin présente le musée :

L'exposition « La guerre sur verre » d'Edward Kaporov fut une des plus importantes puisqu'il n'y est pas seulement question de technique photographique, mais aussi d'une question sociétale importante, la guerre et surtout de la guerre en Ukraine. L'année fut aussi riche à la suite d'une collaboration avec l'Université de Lausanne avec l'EVAM et avec les résidents de l'EMS Beau-Séjour.

En 2024, la visite guidée gratuite pour les enfants a constitué une nouveauté en matière de médiation avec le public. Une nouvelle offre a vu le jour pour les écoles qui permet de visiter et de faire un diplôme de « guide ». Ceci permet aux enfants d'inviter à leur tour les adultes et de leur montrer le musée.

La collection s'est élargie avec le don d'Urs Zihlmann qui a légué toute sa bibliothèque au musée. Il s'agit d'environ 2000 livres donnés au centre de documentation. Ce centre devient progressivement incontournable dans l'histoire de la photographie.

Musée historique

Mme Abott nous explique les faits marquants :

Les postes de réceptionniste et d'intendant-e ont changé. En 2024 il y a eu quatre projets en convergence avec le MSAP.

L'exposition sur le travail d'Alfred Béguin constituée de 200 pièces a eu beaucoup de succès.

Paysage Vevey : l'UNIL a développé une plateforme pour valoriser les photos et les cartes postales qui retracent l'évolution des villes vaudoises.
Le paysage naturel et urbain du Haut-Lac et la Place du Marché sont ainsi accessibles avec plus de 300 images.

Bibliothèque

N. Buchs fait un retour sur les faits marquants de 2024 :

L'exposition sur les objets oubliés dans les livres empruntés a eu beaucoup de succès.

Les animations « Bébé à la page » sont complètes à chaque fois.

La bibliothèque a eu un problème avec l'édition de son programme et en a tiré les leçons.

Il y a eu une action de « billets offerts » qui permettent aux abonné·es à la bibliothèque qui n'en ont pas les moyens d'aller au théâtre ou dans les musées.

M. Buchs remarque que la collaboration avec le Café littéraire n'est pas très bonne.

Le Repair café se tient deux fois par an et les dates sont indiquées dans le programme.

Dans les prêts, les retards ont augmenté. C'est en partie dû à l'augmentation du nombre d'abonné·es. En deux ans, les emprunts ont augmenté de 57%. Le point positif est qu'il n'y a plus d'incivilités, la situation est beaucoup plus détendue depuis que l'accès est gratuit et qu'il n'y a plus d'amendes. Cela a grandement soulagé l'équipe.

Sarah Dohr, rapportrice de la sous-commission SCU

Rapport de lecture : Service de la famille, de l'éducation et du sport FAM

Pour la Municipalité et les services : Mme Laurie Willommet (Municipale), Mme Manon Fawer (Cheffe du Service de la famille, de l'éducation et du sport), Madame Isabelle Chaudet (adjoindte administrative), Madame Janine Repetti (adjoindte à la Cheffe de service), Madame Melania La Rocca (Responsable opérationnelle et Responsable du Secteur famille)

Introduction

Mme la Municipale ouvre la séance par une brève présentation des membres du service, exprimant sa satisfaction face à la dynamique observée dans le Secteur Famille, marqué par une année 2024 riche en projets et en évolutions positives.

Points saillants par secteur

1. Secteur Famille

Ressources humaines

Une confusion a été levée concernant l'effectif éducatif, il était de 120 en 2023 et non 99, comme initialement mentionné. Mme Willommet précise qu'il n'y a eu aucun engagement à long terme.

Développement pédagogique

Mise en place d'une **plateforme pédagogique** pour l'ensemble des responsables des structures, visant une harmonisation des pratiques éducatives.

Investissements

Projet de regroupement des classes Cèdres/Barcarolle. L'objectif est en effet de centraliser les classes 1P et 2P à proximité de l'école, évitant l'éparpillement dans des locaux inadaptés. Madame Willommet souligne que l'établissement « Les Cèdres » est loué depuis 20 ans et que la reconduction du bail dépendra de sa conformité aux besoins communaux.

Attribution des places en préscolaire

La priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Des contrôles rigoureux sont effectués chaque année à l'aide des justificatifs salariaux. Les situations sociales spécifiques (chômage, monoparentalité, recours à l'aide sociale) sont prises en compte avec équité et rigueur.

Chiffres 2024 actualisés

Préscolaire : 359 enfants en structures collectives, 106 en accueil familial (465 au total)

Parascolaire : 597 enfants en structures collectives, 67 en accueil familial (664 au total)

Une baisse du nombre d'accueillantes familiales est notée (il n'en reste que 32 à Vevey), probablement liée aux départs à la retraite. Une réflexion salariale et sur la valorisation du métier est en cours.

2. Secteur Éducation

Installations WiFi

Le revirement de position sur l'installation d'antennes WiFi est justifié par des besoins logistiques internes. Les équipements sont installés de manière à minimiser l'exposition, et l'usage est encadré. La Municipalité reste attentive aux inquiétudes sanitaires exprimées.

Signalétique scolaire

Un projet participatif dans les collèges a permis une implication créative des élèves dans la refonte de la signalétique. Cette initiative sera élargie à l'ensemble des établissements.

Poubelles de tri

A la suite d'un vœu de la Cogest repris par le Conseil d'établissement, un système de tri a été mis en place dans les préaux scolaires. La Cogest félicite les élèves et le Conseil d'établissement pour leur engagement.

Conseillères Ecole-famille

Deux professionnelles (éducatrice spécialisée et assistante sociale) travaillent en étroite collaboration avec les familles précarisées, en lien avec la Cohésion sociale, les pédiatres et les associations partenaires comme Gingko.

Transport scolaire

Une réflexion est en cours sur la participation financière des parents dont les enfants fréquentent des écoles en dehors de leur commune de résidence dans un rayon de 2 à 10 km. La Municipalité privilégie les chemins sécurisés et les déplacements à pied.

Flotte de vélos

Passage de 13 à 23 vélos pour permettre à chaque élève d'une classe de participer simultanément aux activités sportives.

École de musique Crescendo

Le camp annuel a bien eu lieu en février aux Mosses, conformément à la convention passée avec le Service.

Projet "Ping :Pong"

La baisse de fréquentation du Projet Ping :Pong a conduit à une reconfiguration de celui-ci. Le nouveau programme se nomme « Le jeu à la maison ». Il est particulièrement apprécié par les familles migrantes bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

3. Secteur Sport

Activités sportives

En 2024, **1'369 participant-es** ont profité de la palette d'activités du catalogue, un succès attribué aux subventions cantonales et à la collaboration étroite avec les associations locales. Le programme « Sports pour le personnel communal » est également salué.

Infrastructures

Face au manque de salles adaptées, des locations ont été effectuées hors du territoire communal pour un total de **2'500 heures**, représentant un coût de **CHF 77'806.-**.

Patinoire

Comparaison entre la patinoire de la Place du 14 Juin (moins accessible pour les écoles) et celle de la Place du Marché, qui a rencontré un vif succès auprès des écoles et de la population en général.

Autres projets & réflexions

- **Monts-de-Corsier (Parcelle 526)** : projet d'école dans la nature avec microferme mis en suspens en raison d'autres priorités.
- **Collège de Gilamont (Copet 3)** : un projet toujours d'intérêt, en attente de redéfinition dans le cadre du PA de quartier.
- **Représentations municipales** : Mme Willommet explique que sa participation se concentre sur les instances à haute valeur politique, notamment la **FAJE**, dont elle assume la présidence, en sus de sa charge municipale à 50 %.

Conclusion

La Commission de gestion salue l'engagement professionnel de Mme Fawer qui travaille depuis 13 ans pour la Ville de Vevey.

Jennyfer Vincent, rapportrice de la sous-commission FAM

Rapport d'audition : Service Famille FAM, structures d'accueil, enjeux organisationnels et financiers

Pour la Municipalité et les services : Madame Laurie Willommet (Municipale), Madame Manon Fawer (Cheffe du Service de la famille, de l'éducation et du sport), Madame Melania La Rocca (Responsable opérationnelle et Responsable Secteur famille), Madame Bosoni (Responsable qualité et inclusion), Madame Florence Favre de Thierrens (Responsable des finances du service)

La séance a permis de discuter des enjeux organisationnels et financiers relatifs aux structures d'accueil des enfants dans la Commune de Vevey.

Introduction et présentation des intervenant-es

La séance a débuté par un tour de table des participant-es, permettant à chacun-e de se présenter. Mme Fawer a présenté Mme La Rocca, nouvelle Responsable opérationnelle, en poste depuis juillet 2024 avec un taux d'activité de 80 %. Elle a également précisé son rôle en tant que Cheffe de service depuis 12 ans, supervisant les trois Secteurs : Famille, Sports et Jeunesse. Mme Favre, responsable des finances du service, a rejoint l'équipe en 2024 à un taux de 50 % ; elle est à 80 % depuis janvier 2025.

Organisation et Répartition des Responsabilités au sein du Réseau VV

Mme Fawer a expliqué que la Commune de La Tour-de-Peilz reste responsable des UAP/AFJ et demeure l'exploitant des structures d'accueil, en collaboration avec les quatre communes du Cercle de Corsier et la Ville de Vevey. Mme Fawer a également présenté un historique de la situation actuelle, mettant en évidence que ce modèle de gestion a été conçu pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants, tout en garantissant la qualité des services. Mme Willommet a expliqué qu'en tant que Présidente de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants du canton de Vaud (FAJE), elle participe régulièrement à ces réunions avec Madame Fawer pour aborder les enjeux politiques locaux dans le but de soutenir les projets de développement des structures d'accueil pour enfants et de garantir leur efficacité à long terme.

Transition et impacts financiers liés à la séparation des réseaux

Mme Fawer a expliqué que la séparation des réseaux a entraîné une légère augmentation des charges pour certaines structures veveysannes, avec une hausse d'environ 1 % des coûts à la fin du processus de lissage des coûts. Elle a précisé que les communes les plus riches prennent en charge une part plus importante des coûts en raison de leur capacité financière, ce qui peut constituer un défi pour certaines autres communes.

Pour faciliter cette transition, une convention a été mise en place. Celle-ci a pour objectif de préserver la stabilité des conditions de travail et d'assurer un service de qualité aux familles, tout en garantissant une coopération efficace entre les employé-es des différentes structures. Mme Fawer a mentionné que Vevey a perdu 7 places dans des structures comme les Écureuils, les Marionnettes, les Moulins et la Barcarolle, car elles ne répondaient plus aux critères des normes de la FAJE.

Bilan de l'évolution des places dans les structures d'accueil

En 2021, la Ville de Vevey utilisait environ 205 places au sein du Réseau Rêve. Depuis la séparation de ce réseau, Vevey a récupéré un total de 40 places :

- 31 places occupées par les enfants du cercle de Corsier, récupérées progressivement à mesure de l'entrée des enfants à l'école.
- 9 places occupées par les enfants de La Tour-de-Peilz, récupérées immédiatement.

Au total, cela représente un gain net de 25 places pour le Réseau VV. Ce développement a permis à la ville d'améliorer l'offre d'accueil pour les familles locales tout en optimisant la gestion des places disponibles.

Le nouveau réseau de Vevey est désormais structuré différemment de l'ancien. Il repose sur des

partenariats financiers incluant Nestlé, ainsi que la commune de Vevey, qui joue un rôle à la fois de financeur et d'exploitant. Mme Fawer a précisé qu'une convention BCIR a été établie entre Vevey, le Réseau Lac, les quatre communes du Cercle de Corsier et Montreux, afin de garantir une bonne gestion intercommunale et de veiller à la qualité des services proposés.

Enjeux et défis auxquels Vevey est confrontée

Mme Fawer a souligné plusieurs enjeux majeurs auxquels Vevey fait face en matière d'accueil des enfants :

1. La gestion d'une alimentation saine, en tenant compte des coûts et des exigences éducatives liées à l'accueil des enfants.
2. Une demande croissante pour des places d'accueil, en particulier durant les vacances scolaires, ce qui complique la gestion des ressources disponibles.
3. Le manque de réfectoires, en raison de la forte fréquentation des structures d'accueil, rendant nécessaire un aménagement des espaces pour répondre à la demande.
4. Un besoin accru de renforcer l'encadrement, avec des responsabilités spécifiques pour la gestion de l'UAPE des grands (7 ans et plus).

Un-e commissaire a soulevé la question du gaspillage alimentaire, un sujet de plus en plus préoccupant dans le contexte actuel. Mme Fawer a expliqué que le fournisseur Beau-Séjour produit une quantité excessive de repas. Pour y remédier, une charte de restauration durable a été mise en place afin de mieux gérer la production des repas et de limiter le gaspillage alimentaire.

État des lieux et perspectives d'avenir pour le réseau d'accueil

Mme Fawer a évoqué la stabilité du secteur préscolaire, mais a signalé que le secteur parascolaire nécessite des ajustements, notamment en raison de la baisse du nombre d'accueillantes en milieu familial. Actuellement, Vevey dispose de 32 accueillantes pour les familles de la ville. Elle a également annoncé une révision des salaires et la possibilité de former les accueillantes pour leur permettre de se qualifier en tant qu'éducatrices sociales de la petite enfance afin de rendre ce service plus attractif.

Mme Fawer a également fait part du projet de déplacer les enfants de 7 à 8 ans à L'Aviron en 2025 dans le cadre d'un projet d'adaptation des infrastructures visant à optimiser l'utilisation des lieux d'accueil disponibles. En ce qui concerne les coûts, les frais de participation sont actuellement partagés entre les parents (29 %) et la commune (27 %), en fonction des salaires des familles. Vevey bénéficie d'une subvention de la FAJE de 2 % pour financer une partie des charges.

Conclusion et projets à long terme :

Mme Willommet a clos la séance en soulignant que la priorité à court terme pour la Municipalité de Vevey est la mise aux normes des structures existantes, telles que les Moulins, tout en projetant la création d'une nouvelle structure préscolaire à la Valsainte. À plus long terme, la Municipalité prévoit l'ouverture de nouvelles places à L'Aviron et au Collège Kratzer, afin de répondre à la demande croissante des familles.

Mme Willommet a également évoqué la nécessité de renforcer l'encadrement et l'infrastructure pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants, précisant que l'extension du réseau d'accueil est essentielle pour accompagner la croissance démographique de la ville. Après trois ans de séparation des réseaux, le bilan est positif et l'objectif reste de renforcer la coopération avec les communes voisines pour garantir une gestion harmonieuse des services.

Jennyfer Vincent, rapportrice de la sous-commission FAM

Rapport de lecture : Service des affaires intercommunales SAI

Pour la Municipalité et les services : Monsieur Yvan Luccarini (Syndic), Madame Colette Rossier (Cheffe du Service des affaires intercommunales)

Introduction

En préambule, M. Luccarini rappelle que le SAI est au service des 9 communes du sous-arrondissement de la Riviera. Vevey a le rôle de commune boursière et de commune employeur, raison pour laquelle le SAI fait l'objet d'un rapport séparé du rapport de gestion communal.

Composition et financement

Un·e commissaire demande pour quelle raison le financement est passé à CHF 8.85.- par habitant·e au lieu des CHF 8.- de l'exercice 2023, montant qui reste inférieur à celui budgété ?

Il lui est répondu qu'en raison de la maladie de la cheffe de service en 2023, des remboursements de salaires avaient été effectués par les assurances, ce qui avait nettement réduit les charges. Par ailleurs, les salaires ayant été indexés, les charges y relatives se répercutent sur les comptes.

Conférence des syndic·ques de la Riviera (CSD)

Un·e commissaire demande quels sujets ont été traités à la CSD.

Il lui est répondu que les sujets traités sont retranscrits dans le rapport, les séances suivent un ordre du jour type, dont les thématiques sont mentionnées dans les rapports. D'autres points récurrents sont traités, notamment les comptes-rendus de représentations du district auprès d'autres instances. M. Luccarini représente le district au sein de l'UCV par exemple. La thématique des hébergements d'urgence a également été traitée par la CSD, dans l'objectif d'avoir une stratégie régionale qui a donné lieu à un courrier de la Municipalité de Vevey à toutes les Municipalités du district. Des questions liées à la sécurité sont également remontées, ainsi que le sujet du frelon asiatique. Il s'agit d'une plateforme importante pour faire remonter des problématiques d'intérêt régional, mais pour reprendre l'exemple des hébergements d'urgence, il y a plus d'opportunités foncières dans les grandes communes que dans les petites, donc les solutions ne viennent pas forcément de celles-ci.

La CSD a la chance de concerner seulement 9 communes, ce qui facilite l'échange. La présence du préfet permet également de faire remonter des problématiques au canton. Les ordres du jour de la CSD sont traités par les Municipalités, donc tous les membres des Municipalités peuvent faire remonter des sujets d'importance régionale à traiter au sein de la CSD (en dehors des thématiques qui disposent déjà d'organes intercommunaux).

Coordination régionale /extrarégionale

Un·e commissaire demande si la nouvelle loi sur les communes a déjà été traitée par la CSD.

La consultation ayant été ouverte en 2025, le sujet occupe le SAI actuellement et n'a pas pu être traité en 2024. La volonté de réviser la Loi sur les communes (LC) avant la prochaine législature a cependant peu de chance d'aboutir, vu le nombre de réactions à la consultation. Les implications sur le SAI seraient cependant importantes, car le projet de nouvelle LC exclut les ententes, ce qui pose de gros problèmes pour la Riviera et obligerait à abandonner la CIEHL et le FCR. Une séance entre députés·es et conférence des syndic·ques de la Riviera est prévue en septembre 2025 à ce sujet.

Economie / Tourisme

Un·e commissaire mentionne sa surprise au fait que la Promove ait interpellé la CSD au sujet de la situation sécuritaire à Vevey.

S'il n'est pas possible de dire pour quelle raison le sujet n'a pas été traité directement au comité de la Promove, ça a tout de même permis d'amener des discussions et un échange entre les syndic·ques au sujet de la situation sécuritaire dans la région en général.

Différentes entités s'adressent directement à la CSD sur divers sujets. La CSD est effectivement un interlocuteur pertinent pour s'adresser à l'ensemble des Municipalités du sous-arrondissement.

Sécurité et prévention

Il est mentionné dans le rapport qu'une commission intercommunale devrait être réactivée concernant la convention relative à l'inspectorat des chantiers.

Cette convention est extrêmement vieille et ne reflète plus la réalité. C'est en voulant traiter cette thématique que la Ville de Vevey s'est rendu compte que la convention mentionnait la nécessité de convoquer cette commission chaque année, mais qu'elle avait oublié jusqu'à son existence. Avant de renouveler la convention, la première chose est donc que la ville de Vevey convoque cette commission.

Santé / Social

Au sujet de l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, il est demandé si une prospection a été effectuée par les communes pour la mise à disposition de locaux.

Le sujet a été porté à la CSD suite à une interpellation déposée dans les conseils communaux de plusieurs communes. Ça n'a abouti à rien : ce qui ressort c'est que ce n'est pas de compétence communale, et que la fondation Malley-Prairie agit sur tout le Canton. La CSD ne s'est pas chargée de trouver une solution. La question est également revenue en 2025 en ce qui concerne les locaux. La précision des besoins a été faite par le service de la cohésion sociale de Vevey. Tout le monde a conscience du problème, mais il est difficile de trouver une solution durant une telle séance, ce n'est pas évident de trouver des locaux, surtout que l'hébergement d'urgence ou un lieu d'accueil n'est pas du logement d'utilité publique et ne peut par conséquent pas être mis en place sur des biens acquis par le biais du droit de préemption défini par la LPPPL. Ce n'est pas tellement le financement qui bloque, mais plutôt de trouver le lieu adapté, tel qu'un ancien hôtel par exemple.

Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL

Le Conseil administratif a constaté que le plafonnement du fonds (3,5 mio) est un peu bas pour les grands projets à mener. Y a-t-il une volonté de l'augmenter ?

Des réserves ont été créées pour le 2m2c, mais c'est compliqué de changer le plafond parce que ça demanderait un préavis accepté à l'unanimité des 9 communes membres. Un tel travail sera peut-être fait par opportunité la prochaine fois qu'un préavis devra être déposé à toutes les communes, mais il a semblé démesuré de faire ce travail uniquement pour augmenter le plafond de la CIEHL.

Il y a un besoin reconnu d'équipements sportifs, qui pourraient faire l'objet d'une demande de soutien. Est-ce que ces projets ne seraient pas l'occasion de demander une augmentation du fonds ? Par exemple pour la piscine de Vevey-Corseaux Plage ?

Les 3 mio du 2m2c sont affectés, et n'entrent donc pas dans la limite des 3.5 millions. Dans tous les cas, la CIEHL entre seulement en matière sur un projet si les 9 Municipalités considèrent que le projet est d'utilité régionale.

Le commissaire affine sa demande en précisant que les derniers financements ont concerné des projets localisés du côté de Montreux. Ne pourrait-on pas avancer sur les projets veveysans pour bénéficier du fonds ?

Le financement des terrains de foot n'était pas entré dans la CIEHL, ou le stade de la Saussaz qui a été fait par un préavis spécifique. Il n'est pas toujours nécessaire de passer par la CIEHL pour faire avancer des projets d'importance régionale.

Concernant la piscine, il ne suffit pas d'obtenir des fonds de la CIEHL, il faut des ressources, déplacer les cours de natation, etc. Ce n'est pas un sujet simple, mais le projet fait systématiquement partie de ceux transmis lorsque des listes de projets d'importance régionale sont étudiées. Ce n'est pas pour demain malgré tout, en raison de la complexité du projet. La commune dans laquelle les fonds sont affectés ne fait guère partie des discussions, ce qui est important c'est que le projet soit d'importance régionale, ce qui est le cas de la piscine, mais la CIEHL ne peut se prononcer que sur la base d'un projet faisant l'objet d'une demande de financement, et concernant la piscine, on n'en est pas à ce stade des réflexions.

Conférence régionale des transports publics de la Riviera.

Le sujet n'a pas été traité en 2023 faute d'effectifs suffisants ; apparemment les effectifs étaient encore pires en 2024, mais le sujet a-t-il pu être traité ?

Il y a eu une séance en 2023, mais la maladie de la cheffe de service SAI a nécessité de repousser la séance à mi-2024.

Fonds sportif

Les contributions sont-elles attribuées uniquement aux associations sportives ? L'augmentation des frais de participation de certaines fédérations est difficile à absorber pour les familles, par exemple la gymnastique ou l'athlétisme : est-ce que les participations seront augmentées par le fonds sportif ?

Non, il n'y a pas de possibilité. Les Municipalités se sont prononcées sur les CHF 7.20.- par habitant·e répartis entre tous·tes les juniors de la Riviera, sur tous les clubs. Il existe par contre dans plusieurs communes des règlements d'aide aux personnes à bas revenus. Ça peut donc être traité au niveau communal, mais pas via le fonds sportif, qui traite tous les clubs et tous les enfants de la même manière, et c'est réparti en fonction du nombre de juniors (de 5 à 20 ans), dans tous les sports reconnus Jeunesse et Sports. Dans les dernières discussions, les Municipalités ne se sont pas montrées favorables à soutenir plus. La Ville de Vevey contribue aussi directement aux clubs veveysans en utilisant les mêmes listes avec les nombres de juniors. Si la question concerne les soutiens communaux de Vevey, elle est à traiter avec le Service des sports.

Une initiative cantonale a également été proposée pour que le Canton finance les associations sportives, et un contre-projet a été déposé. Des financements cantonaux pourraient donc s'ajouter aux financements intercommunaux et communaux.

Commission intercommunale de la taxe de séjour CITS

Dans le rapport, il n'y a pas les détails de président·e, vice-président·e, etc. Pour la CITS, ce n'est pas possible, parce que le SAI ne s'en occupe plus. La commission fait l'objet d'un rapport spécifique. C'est Vincent Imhof le président. Il y a un tournus annuel, et en commission plénière, un·e municipal·e par commune. Le tournus est prévu jusqu'en 2050. Le rapport de la CITS devrait être séparé du rapport de la SAI à l'avenir. Rapport et préavis sur les comptes sont séparés. Ils sont disponibles auprès de , Vincent Imhof qui est président de la CITS jusqu'en juillet 2025.

Commission prévention Riviera

Il y a un nouveau cahier des charges : à qui est-il destiné ?

Il est destiné aux Municipalités et il se trouve [sur le site internet du SAI](#). Il n'y a pas beaucoup de changements. Un groupe technique a été formé et il est censé travailler maintenant. Donc le SAI doit également prendre les notes de séance du groupe de travail. Gabriela Kämpf y siège et préside la Commission prévention Riviera.

Cyril Gros, rapporteur de la sous-commission SAI

Rapport de lecture : Service des bâtiments, gérance et énergie BAT

Pour la Municipalité et les services : M. Pascal Molliat (Municipal), M. Claude Lehrian (Chef du Service des bâtiments, gérance et énergie)

Introduction

M. Molliat prend la parole et présente une brève rétrospective de l'année. Il rappelle la politique d'assainissement menée par le Service bâtiments, gérance et énergie (BAT). Le Service est à l'origine de sept préavis déposés au Conseil communal.

Les commissaires passent ensuite en revue le rapport municipal, chapitre par chapitre.

Collège du Rivage

Un·e commissaire demande si le projet du collège modulaire du Rivage sera poursuivi. M. Molliat répond que le projet est encore d'actualité. La CDAP n'a pas remis en cause le cœur du projet. Un nouveau préavis sera déposé après que les détails auront été retravaillés selon les demandes de la CDAP. M. Molliat espère que le nouveau préavis pourra être traité par la CDAP d'ici l'été 2026. En parallèle, le Service envisage une rénovation en exploitation du collège du Clos.

Moulins 11

Un·e commissaire demande quelle est la situation de Caritas aux Moulins 11. M. Lehrian répond que la Fondation de Nant loue le bâtiment et que Caritas est sous-locataire. Le Service prévoit de vendre l'étage supérieur du bâtiment afin de permettre à Caritas de poursuivre ses activités.

Lac 2 – Hôtel de Ville

Un·e commissaire demande si le joint entre la verrière et la partie historique fuit toujours. M. Lehrian répond que la fuite a été colmatée.

Trattoria Vevey-Corseaux Plage – Lavaux 19

Un·e commissaire demande si les salles de l'étage sont salubres. M. Lehrian répond que toutes les pièces du bâtiment sont salubres.

Conciergerie

Un·e commissaire demande combien le Service emploie de concierges internes et de concierges externes. M. Lehrian répond que le Service emploie 33 concierges internes. Il ne connaît pas le nombre de concierges externes employés par les entreprises privées mandatées par la Ville.

Églises

Un·e commissaire demande si la salle de Ste-Claire est gérée par la Ville ou la Paroisse réformée de Vevey. M. Lehrian répond que le Secteur gérance s'occupait précédemment des relations avec les clients souhaitant louer la salle. Aujourd'hui, la Paroisse s'en charge. Le Service ne s'occupe que du bâtiment.

Un·e commissaire demande si la salle St-Jean, qui se trouve en face de la Tour St-Jean, peut être louée de manière ponctuelle. Selon M. Lehrian, il n'y a aucune restriction. La salle peut être louée de manière ponctuelle ou régulière en passant par le Secteur gérance.

Camping de la Pichette

Un·e commissaire demande si les recettes couvrent les dépenses. M. Molliat répond que oui. Les recettes nettes se montent à CHF 118'000.-.

Jardins familiaux

Un·e commissaire demande comment s'est déroulé le démontage des cabanons situés sous le viaduc. M. Molliat répond que la Ville a fait preuve de tact, mais a exigé que le règlement soit strictement respecté. Les cabanons qui n'étaient pas aux normes ont été mis aux normes. Les cabanons situés sous le viaduc ont été démontés parce que leur emplacement était illégal. Les

propriétaires de ces cabanons ont été relocalisés. Seuls les Veveysans ont le droit de louer les parcelles des Jardins familiaux. M. Molliat souligne que l'opération s'est bien passée.

Atterrissages d'hélicoptères à la Veyre-Derrey

Un-e commissaire demande ce qu'est l'ICR. M. Molliat répond qu'il s'agit de l'Inspectorat des Chantiers de la Riviera.

Turbinage des eaux de la Veveyse

Un-e commissaire demande si le chiffre obtenu correspond aux objectifs initialement fixés. M. Molliat répond que les chiffres sont dans la fourchette basse de l'objectif. Il rappelle que la centrale a connu plusieurs problèmes techniques directement après sa mise en fonction.

Un-e commissaire rappelle l'impact négatif du turbinage des eaux de la Veveyse sur la faune locale. Il estime que le rendement de la centrale ne justifie pas le projet.

Tilleuls 2

Un-e commissaire demande qui sont les copropriétaires de ce bâtiment. M. Lehrian répond que la Ville est propriétaire de la salle de gymnastique. Le cabinet d'architectes Brönnimann & Gottreux possède le reste du bâtiment.

Médecine, sécurité et santé au travail

Un-e commissaire demande si les neuf défibrillateurs déployés ont été utilisés. M. Lehrian répond que les défibrillateurs n'ont pas encore été utilisés.

Guillaume Pilloud, rapporteur de la sous-commission BAT

Rapport de visite : Service des bâtiments, gérance et énergie BAT le 9 décembre 2024

La Commission de gestion visite successivement la route de Lavaux 2, Général-Guisan 75 et Général Guisan 69 en présence de Monsieur Pascal Molliat (Municipal), Monsieur Claude Lehrian (Chef du Service BAT), Madame Carole Deschenaux (Cheffe du Secteur gérance). La Municipalité et le Service bâtiments, gérance et énergie (BAT) prennent ensuite le temps de répondre aux questions des commissaires.

Route de Lavaux 2

La parcelle a été achetée par la Commune dans les années 1960. L'idée était de créer une bretelle autoroutière à l'entrée de la ville. Le projet n'a jamais été réalisé et il est aujourd'hui interdit de bâtir sur la parcelle.

La maison est totalement délabrée et la Commune ne fait que le strict minimum en matière d'entretien. Les charges sont plus importantes que le loyer : CHF 200.- par appartement. Il y a deux appartements. Il n'est pas opportun de les rénover, car il serait impossible d'amortir les travaux.

Il n'est pas non plus opportun de vendre la parcelle. Elle a une valeur stratégique à cause de son emplacement à l'entrée de la ville. M. Molliat espère avoir un plan dans dix ans.

Général-Guisan 75

La Commission de gestion visite le local des artistes. Les artistes sont membres d'une association à laquelle la Ville loue le bâtiment. Par le passé, Bob Bonjour sous-louait abusivement le bâtiment. Depuis son départ il y a deux ans, les relations se sont apaisées. M. Molliat est satisfait de la situation, car la Ville a un interlocuteur clair et sait ce qu'il se passe dans le bâtiment.

Général-Guisan 69

La Commission de gestion visite le rez-de-chaussée et le bureau d'architecture au premier étage. La ville n'a pas organisé de visite du deuxième étage, qui est loué à une dame âgée.

Questions

M. Molliat répond aux quelques questions de la Commission de gestion. La Municipalité a défini des secteurs. Le but est de rénover prioritairement les grands bâtiments, afin d'avoir un effet plus important sur la population qui les habite. Le rapport entre les coûts et les bénéfices est positif.

Une fois que le patrimoine immobilier de la Ville aura été assaini, il sera temps de s'occuper de la route de Lavaux 2, de Général-Guisan 69 et de Général-Guisan 75. Ce sont de petites parcelles qui demanderont un grand investissement. Les travaux ne bénéficieront qu'à une partie restreinte de la population. Ce n'est donc pas prioritaire.

Mme Deschenaux donne l'état locatif des trois parcelles. Par année, la Ville encaisse CHF 16'920 pour Général-Guisan 69, et CHF 21'276 pour Général-Guisan 71 et Général-Guisan 73. Les charges ne sont pas comprises.

Un·e commissaire demande si l'entretien est cher. M. Lehrian répond que non. La Commune investit le strict minimum. Elle s'inquiète exclusivement des aspects sécuritaires. En 2023, la Commune a investi CHF 17'900 pour l'entretien de toute la barre d'immeubles.

La Commission de gestion aborde ensuite le sujet du Café littéraire. M. Molliat rappelle la politique des baux commerciaux adoptée par la Ville. La Commune fait un prix plancher ou prend cinq pour cent du chiffre d'affaires. La Commune unifie sa politique dès qu'un bail doit être renouvelé. Par exemple, l'Avenir et Corseaux Plage paient le prix plancher ou cinq pour cent de leur chiffre d'affaires. Lorsque le bail du Café littéraire devra être renouvelé, la Commune prévoit de faire un prix plancher ou cinq pour cent du chiffre d'affaires.

Une partie de la Commission de gestion déplore que le Café littéraire n'organise plus d'événement culturel. M. Molliat explique que la disparition des événements culturels est due au changement de la gérante. Il espère renégocier les événements culturels en même temps que le bail. Mme Deschenaux précise que le bail commercial du Café littéraire se terminera en 2028. M. Molliat explique cependant que la Ville dispose d'autres leviers et il espère pouvoir changer la situation avant 2028. L'organisation des événements culturels dépend d'une convention passée avec le Service de la culture.

Guillaume Pilloud, rapporteur de la sous-commission BAT

Rapport de lecture : Service des finances FIN

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Syndic), Monsieur Emanuele Ferrara (Ajoint au Chef du Service des finances)

Modèle comptable harmonisé MCH2

Début 2024, il a été annoncé au Conseil communal de Vevey que le modèle comptable harmonisé (MCH2) sera implémenté en 2027 comme pour toutes les communes vaudoises. M. Ferrara et Madame Mendez suivent des cours sur la technicité du MCH2. Un grand travail sera d'instruire les services aux nouvelles règles comptables. Il y a une centaine d'employés qui sont concernés. Sur la question s'il y a un accompagnement dans ce changement (« change management »), le Syndic annonce qu'il faudrait prévoir d'engager une personne supplémentaire pour effectuer ce travail et aider la nouvelle Cheffe de service et M. Ferrara.

Le plus grand travail en revanche est la conversion des tables. On se souvient de l'ancien boursier, M. Debonneville, qui a discuté cette tâche avec la Cogest lors des rencontres des années précédentes. Sur la question si M. Debonneville était trop optimiste par rapport à cette implémentation, M. Ferrara répond que la tâche est telle que le nouveau plan comptable constitue une arborescence : les numéros de compte vont de 6 positions à 10 positions. Et ce travail est gigantesque. Mais tout ce qui a été fait par M. Debonneville n'est ni perdu ni oublié.

Le MCH2 offre à la Municipalité l'ouverture sur une nouvelle vue structurelle. Dans le futur, une analyse financière pour les besoins des services sera possible. Aussi sur la question de savoir si une gestion avec des indicateurs financiers serait envisageable avant l'introduction du MCH2, il est répondu plutôt non, car les ressources humaines ne sont pas suffisantes. Cependant, dans le nouveau MCH2, une annexe sera obligatoire : le rendement du patrimoine financier. Pour l'instant, le service se concentre sur les comptes, les budgets et les préavis.

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV)

Un.e commissaire demande quel est le principal changement. M. le Syndic explique que l'année 2024 est encore sous l'ancienne « version de la révision » qui a provoqué l'initiative « SOS Communes ». L'explosion de la facture sociale du Canton, qui touche le dicastère COS, a fait réagir le Canton et ils ont trouvé un accord via un contre-projet. Néanmoins, on ne sait toujours pas exactement comment les chiffres évolueront. Aujourd'hui, il y a une prudence de la part du Canton avec les acomptes. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il y a certes des projections et des calculs, mais au fond, il y aura cinq ans de phase de test pour voir comment la nouvelle péréquation fonctionnera.

Révision de l'estimation de la valeur fiscale des biens immobiliers

L'estimation de la valeur fiscale des biens immobiliers ne bougera probablement pas avant les élections communales de mars 2026. Personne ne veut un bras de fer avec les propriétaires. Un.e commissaire remarque que le chiffre d'un milliard est un chiffre qui fait plaisir. Il n'y a pas de statistique cantonale officielle avec une indication de l'évolution de l'immobilier. On sait néanmoins que 57% du parc immobilier veveysan n'a pas été réévalué depuis 1992.

Assurances

La Cogest demande ce qu'il en est du contrat d'assurance pour les véhicules de la Ville de Vevey. Ce contrat est passé avec Zurich Assurance. Le mandataire est une entreprise de courtage nommée Kessler & Co qui est spécialisée dans le domaine de l'administration public et qui travaille depuis 2019 avec la Commune de Vevey. Le service des finances n'a tout simplement pas les capacités pour tout faire lui-même. En plus, le courtier ne facture rien à la Commune, car il reçoit une commission de l'assurance.

Divers

La Cogest 2023 a demandé d'avoir un document qui fait un état des lieux des préavis clôturés avec un décompte financier. La Cogest 2024 attend encore une réponse à ce sujet.

Après le départ de Messieurs Luccarini et Ferrara, la Cogest a discuté de la lettre de démission de M. Debonneville. Un-e commissaire revient sur cette étonnante démission et souhaite en savoir plus en demandant la transmission de la lettre de démission. La Cogest accepte cette demande et une séance est organisée avec RHU à ce sujet.
Cette séance fait l'objet du 2^e rapport d'audition RHU

Sarah Dohr, rapportrice de la sous-commission FIN

Rapport de lecture : Services des relations humaines RHU

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Syndic), Mme Laurence Chabloz (Responsable du pôle expert), M. Gaëtan Berset (Partenaire RHU)

Préambule

Un·e commissaire demande ce que recouvre le titre de partenaire RH pour M. Berset ?

Dans le domaine RH, la terminologie anglaise « business partner » est souvent utilisée. Le poste aurait pu aussi être dénommé « conseiller RH ». M. Berset a un contrat de travail et non pas un mandat.

Organisation

Il est relevé dans le texte que le pôle-conseil RH est chargé de la gestion des cas complexes et juridiques. Un·e commissaire demande combien de cas ont été traités par le service.

Le service ne peut pas répondre directement et n'a pas de chiffres en tête.

Un·e commissaire constate que le service mentionne 11 personnes qui y travaillent et demande combien représentent ces postes en EPT.

Il s'agit de 8,4 EPT.

Faits marquants

Formation

Il est relevé que de nombreux employés suivent des formations, ce qui est positif.

Un·e commissaire demande si celles-ci sont internes ou externes ?

La grande majorité des formations est délivrée par des prestataires externes vu les demandes particulières du personnel.

Recrutements

41 postes ont été mis au concours.

Un·e commissaire aimerait obtenir le cahier des charges de chacun des postes

Le Syndic répond qu'ils correspondent à l'annonce de l'offre d'emploi.

Une discussion s'ouvre sur l'existence ou non des descriptions de fonction et des cahiers des charges.

En ce qui concerne le poste du bureau de l'animation jeunesse, il a été attribué à 2 collaboratrices en « job sharing » (partage de poste). Ce qui est nouveau au sein de l'administration.

Jubilaires

Un·e commissaire demande à partir de quand on devient jubilaire.

C'est à partir de 10 ans d'activité au sein de la commune que l'on devient jubilaire et ensuite de 5 en 5 ans.

Apprenties et apprentis

Un·e commissaire s'étonne du nombre assez restreint d'apprenties et d'apprentis ?

Une spécialiste pour la formation initiale au service RHU chapeaute les places d'apprentissage. Un grand investissement est nécessaire pour répondre aux exigences cantonales.

Relations avec les écoles et autres partenaires

Un·e commissaire demande quelles ont été les suites du « speed recruiting ».

Actuellement cela n'a pas abouti, mais ce sera renouvelé.

Journée « oser tous les métiers » (JOM)

Il est relevé le peu d'enfants qui y ont participé. Quelle en est la raison ?

Ceci provient, entre autres, du cadre restreint des conditions de participation à la manifestation (de la 7^e à la 9^e année scolaire).

Arrivées et départs

Il est mentionné que suivant la pyramide actuelle des âges des employé-es, un important défi s'annonce prochainement pour le recrutement. Il est demandé avec quelle parade le Service RHU entend faire face à cette réalité.

Un effort particulier sera entrepris pour préparer les adjoint-es aux postes clés à remplacer leur supérieur-e. Il faut également identifier les conditions de travail pour être aussi compétitif que dans le privé. Si les conditions salariales sont satisfaisantes pour les ancien-nes employé-es, il en est tout autrement pour les jeunes. Il est rappelé que la progression salariale est faite en 35 paliers.

Tableau

La liste des EPT sera ajoutée au tableau du rapport de gestion de la Municipalité.

Dominique Besson, rapporteur de la sous-commission RHU

1^{er} rapport d'audition : Service des relations humaines RHU

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Syndic), Mme Laurence Chabloz (Responsable du pôle expert), M. Gaëtan Berset (Partenaire RHU)

Liste des points proposés pour l'entretien avec le service RHU :

- État actuel du remplacement des 4 chefs ou cheffes de service.
- Statistiques des absences.
- Liste des chefs ou cheffes de service partis durant les 2 précédentes législatures et l'actuelle.
- Durée moyenne des engagements des chefs ou cheffes de service.
- Problèmes actuels ou tournus « normal » des chefs ou cheffes de service ?
- Poste de chef de service aux travaux : y a-t-il une possibilité d'une direction bicéphale ?

Les membres de la Cogest ont sollicité cet entretien à la suite des longues absences et démissions/départs de plusieurs chefs et cheffes de service et de la vacance prolongée de leurs postes.

Pour rappel, ce sont les postes de chefs et cheffes de service RHU, Travaux, Cohésion sociale et des Finances (boursier communal) qui doivent être repourvus.

Engagements / recrutements

M. le Syndic nous confirme qu'une personne est engagée pour le 1^{er} mars comme chef de service TRA, qu'une autre au 1^{er} avril est engagée au poste de chef de service RHU, que le poste de chef de service FIN sera repourvu au 1^{er} mai. Pour le remplacement de la cheffe COS, la recherche est à bout touchant.

Dans les démarches de recrutement pour la fonction de chef ou cheffe de service, la commune de Vevey fait appel à des accompagnants externes de plusieurs entreprises.

Statistiques concernant les chefs de service

Les commissaires ont reçu différents documents confidentiels se rapportant aux questions mentionnées au premier point. Rien d'alarmant n'en ressort.

Direction bicéphale d'un service

Sa mise en place est difficile actuellement, car il faut 2 personnes ayant les mêmes compétences humaines et techniques. Il faut aussi un budget permettant d'employer 2 personnes à plein temps au lieu d'une. Avec le futur règlement du personnel, une possibilité sera envisagée.

Règlement du personnel

Sa réalisation n'est pas d'actualité. Ce chantier sera poursuivi et finalisé lors de la nouvelle législature 2026-2031.

Offres d'emploi

Un-e commissaire demande où les offres d'emploi de la Ville de Vevey sont publiées. Toutes les publications sont faites au pilier public, sur le site de recherche d'emploi Jobup, sur le site de l'UCV et sur le site internet de Vevey.ch.

Assurance perte de gain maladie

Durant le temps d'essai, le salaire est payé à 100% durant un mois. Après le temps d'essai, le salaire est payé à 100% durant les douze premiers mois et à 80% les trois mois suivants, sous déduction des prestations d'assurances éventuelles et sous réserve d'une décision d'invalidité définitive (art. 54 du statut du personnel). A l'échéance de ces 15 mois, seules les prestations d'assurances sont versées.

Tout au long de cet entretien, la sous-commission a constaté un esprit constructif et ouvert donnant un sentiment de confiance au sein de l'administration communale.

Elle remercie les représentants de l'administration et M. le Syndic et Mme la Municipale pour leurs explications et renseignements.

Dominique Besson, rapporteur de la sous-commission RHU

2^e rapport d'audition : Service des relations humaines RHU

Pour la Municipalité et les services : Monsieur Yvan Luccarini (Syndic) Monsieur Emeric Ruffieux (Chef du Service RHU)

Discussion sur des points particuliers soulevés par la CoGest

Préambule

M. le Syndic rappelle à la commission de gestion son devoir de réserve et de confidentialité sur les discussions et fait signer aux membres présents une convention de confidentialité.

Un-e commissaire demande pourquoi les membres de la CoGest doivent de nouveau signer un document quant à leur devoir de confidentialité. Il est répondu que le conseiller juridique de la Municipalité a préconisé cette façon de faire.

Tableau concernant le personnel

Un tableau est distribué avec la liste du nombre de collaborateurs par service et des EPT que cela représente. M. le Syndic ne sait pas si ce tableau sera intégré dans la dernière version du document sur la gestion ou s'il sera mis en annexe.

Gestion des cas complexes

La CoGest souhaitait savoir en quoi consistait la gestion des cas complexes.

Ils sont au nombre de 44 cas. A noter qu'aucun service n'est mis en évidence, ni aucun niveau hiérarchique. Il y a eu :

- Juridiques : 10 cas (par exemple défense d'un-e chef-fe de service à la suite d'attaques sur les réseaux sociaux).
- Absences de longue durée : 22 cas.
- Organisation : 4 cas (p. ex. partage de poste).

- Autres : 8 cas dont 2 pour rupture de contrat d'apprentissage et aussi des résiliations durant la période d'essai.

APG-maladie

Suite à une demande de précision de la CoGest sur l'APG-maladie, le document sur les conditions générales d'emploi remis aux collaborateurs lors de leur engagement est distribué aux membres de la CoGest. Il faut relever que la cotisation APG-maladie est entièrement à la charge de la Ville de Vevey.

Mandats externes pour la recherche de personnel

Deux sociétés ont été mandatées pour chercher 4 chefs de service en collaboration directe avec une délégation municipale ainsi qu'avec le soutien du service RHU.

Départs conventionnés

Huit départs conventionnés ont eu lieu entre octobre 2023 et mars 2025. Les indemnités de départ s'échelonnent entre 1 et 6 mois de salaire (les statuts prévoient un maximum de 6 mois).

Fin de relation de travail sur l'année écoulée

La CoGest a pu être informée de manière détaillée sur le contexte et les circonstances de certaines fins de contrat ayant eu lieu durant l'année 2024. La Commission a pu consulter des documents liés à certains départs de chef·fes de service.

Collaborateurs au RHU au 31.12.2024

Le nombre de collaborateurs RHU se monte à 8,34 EPT et ils sont répartis dans 2 pôles, à savoir :

- Pôle expert : 7 personnes -> 5,2 EPT dont 4 personnes sous contrat fixe se répartissant 3,3 EPT, 2 personnes sous contrat d'auxiliaire se répartissant 0,9 EPT ainsi qu'un·e stagiaire à 100% ;
- Pôle Conseil RH : 4 personnes -> 3,14 EPT

Postes mis au concours

La commission a obtenu les 44 descriptifs des postes mis au concours en 2024.

La sous-commission tient à relever que les discussions se sont déroulées en toute transparence et dans un climat agréable.

Dominique Besson, rapporteur de la sous-commission RHU

Rapport de lecture : Service des systèmes d'information SYS

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (Municipal), M. Robert Schneider (chef du Service des systèmes d'information)

Présentation/Introduction

Au cours de l'année 2024, un travail préparatoire et une réflexion approfondie ont été menés concernant le renouvellement de nos infrastructures. Ce renouvellement a fait l'objet d'un préavis voté début 2025.

Nous avons également maintenu notre attention sur la sécurité, y compris la sécurité informatique, à la fois en ce qui concerne les tests de pénétration souvent appelés « pen test », et nous avons mandaté des entreprises spécialisées afin d'effectuer des tests d'intrusion et d'identifier toutes les vulnérabilités de sécurité possibles présentes dans le réseau.

Nous poursuivons activement la formation de nos collaborateurs et collaboratrices grâce à des modules de formation régulièrement mis à jour, sur lesquels nous effectuons un suivi pour garantir que chacun participe aux formations obligatoires dans le cadre de son temps de travail.

Cependant, étant donné le nombre croissant de postes et les besoins en informatique des services pour 2024, il était pertinent d'envisager des solutions pour renforcer le service des infrastructures informatiques. Augmentations qui ont été acceptées lors de la validation du budget 2025.

Le processus de recrutement est en cours, et nous avons d'ailleurs pu constater que ce service suscitait beaucoup d'intérêts. Nous avons eu une séance de direction cet après-midi, et Monsieur Schneider

a mentionné que nous avons reçu entre 100 et 250 candidatures. Il y a encore des dossiers à revoir, car certaines personnes n'ont pas bien lu l'annonce, ce qui facilite le tri.

Il est indéniable qu'il existe un intérêt certain pour ce secteur, et cela s'inscrit dans la continuité d'un accompagnement des différents services face à leurs besoins en informatique.

Comme vous le savez sans doute, les garderies et les groupes d'accueil font face à des besoins en constante évolution, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'ordinateurs nécessaires et un accompagnement accru des services.

Faits marquants

Les nouveaux pare-feux installés en 2023 ont permis, grâce à leur puissance de traitement, de mettre en place cette année une segmentation du réseau protégeant les serveurs de plusieurs phases d'attaques de hackers activistes qui voulaient durant le WEF perturber des sites officiels de la Confédération et/ou de communes dont Vevey. Les sites étaient inaccessibles pendant une demi-heure voir 2h, le temps de mettre en place les outils nécessaires à contrer ce genre d'opération. Depuis 2024, les communes sont épaulées par le socle cantonal « Security open center », par les responsables cantonaux de la sécurité.

Deux postes ont été créés et financés par les communes, ce service est à disposition des communes en cas d'attaque. Certaines tâches du développement réseau sont déléguées à l'externe, car les compétences ne sont pas disponibles à l'interne.

Remplacement dans les écoles des antennes Wifi de la Ville par celles du Canton

Des discussions ont été menées en 2024 pour organiser avec le Canton le remplacement en 2025 dans les collèges de la plupart des antennes Wifi installées par la Ville. Une cinquantaine d'antennes seront ainsi remplacées par les services du Canton dans les collèges des Crossets et de la Veveyse, à l'instar de ce qui a déjà été effectué notamment dans les collèges Kratzer et du Clos, dans le cadre de la reprise de la gestion du réseau pédagogique par le Canton.

Extension du câblage dans la garderie Les Marionnettes et fourniture d'équipements informatiques supplémentaires dans les garderies

Une question est soulevée concernant les divers problèmes du câblage réseau à la Barcarolle à réaliser en 2025 et qui sont liés à la complexité de l'endroit et des constructions existantes.

La question de la nocivité des antennes Wifi pour les enfants est posée et selon les études, une

antenne est considérée comme bien moins nuisible qu'un téléphone portable. C'est pour cela que la Municipalité a discuté longuement de ce changement de matériel avant d'approuver l'extension du nouveau réseau dans chaque UAP, salles de classe et garderies.

Mise en place de la nouvelle solution de filtrage des messages indésirables, des virus et des tentatives d'hameçonnage (passerelle de messagerie)

La question est posée afin de préciser jusqu'à quelle date chaque utilisateur doit compléter les modules de sensibilisation, de formation et de campagne, y compris ceux relatifs à l'utilisation du téléphone mobile ?

La formation couvre de nombreux sujets, et même s'il n'y a pas spécifiquement une section sur la téléphonie mobile, elle inclut des règles générales qui soulignent l'importance de la prudence. Un des cours traitait notamment de l'IA générative, il arrive que cela dépasse un peu la préoccupation actuelle du PC.

Ensuite, il y avait une section consacrée à la nécessité de sécuriser les données pour garantir leur intégrité, ainsi que d'autres aspects similaires. Il existe des éléments qui demeurent pertinents, indépendamment du terminal ou de l'appareil utilisé. Toutefois, il est vrai qu'il y a un accès légèrement restreint pour les entreprises sur PC, bien que des règles générales s'appliquent. Cela ne concerne pas seulement l'informatique, mais touche également à la sécurité des données et à divers autres aspects en général.

Les problèmes de sécurité au niveau des e-mails, du téléphone portable sont récurrents, il n'existe pas de solution idéale pour sécuriser les accès sans que les utilisateurs ne perdent l'accès à leur téléphone portable, il faut donc chercher un compromis entre le fonctionnement et la sécurité à ce niveau, afin d'évaluer et de corriger les comportements de chacun. La sensibilisation des employés à la sécurité informatique est fréquemment mise à l'épreuve par l'envoi d'e-mails et d'autres demandes suspectes.

A cet effet, la cellule de crise dédiée à l'informatique a réalisé une évaluation visant à observer les méthodes de travail des employé-es, il n'y avait pas de notation formelle, c'était davantage un exercice qualitatif et un moyen d'observer comment s'organiser. Cet exercice s'est très bien déroulé.

Développement de la solution de gestion des séances pour un usage par le Conseil communal

La question de la gestion des séances du Conseil communal est une problématique assez importante.

La société Artionet a développé un module déjà actif spécialement conçu pour les séances de la Municipalité. Actuellement, Artionet est en train de développer un module destiné à organiser et gérer les séances du Conseil communal. L'objectif de cette application de gestion destinée aux communes vaudoises est de pouvoir débiter son utilisation à partir du 1^{er} septembre 2026.

Cartoriviera - Nouveautés

Les nouvelles données introduites en 2024 sont les suivantes :

- accidents de la circulation, est-ce qu'on voit les lieux de l'accident ?

Réponse éventuelle dans les données statistiques, à vérifier.

Il y a un certain nombre de nouveautés et de données à analyser selon les besoins afin de pouvoir comparer, suivre et faire des rapprochements sur l'évolution des informations.

Alexandre Beausire, rapporteur de la sous-commission SYS

Rapport de lecture : Service des travaux publics, espaces verts et entretien TRA

Pour la Municipalité et les services : Messieurs Vincent Imhof (Municipal), David Conde (Chef de service), Grégoire Martin (Responsable des parcs et jardins), Alessandro Sfameni (adjoint administratif), Stéphane Piquilloud (Responsable de la voirie)

Introduction

M. Imhof prend la parole et présente brièvement les membres du Service des travaux publics, espaces verts et entretiens (TRA).

La Cogest fait la connaissance de M. David Conde, le nouveau Chef de Service TRA engagé en 2025.

Les commissaires passent ensuite en revue le rapport municipal, chapitre par chapitre.

Organisation

Un-e commissaire demande si le remplacement simultané de l'adjoint administratif et du chef de service s'est bien passé. M. Sfameni répond que l'absence de l'adjoint technique et du chef de service a parfois compliqué son travail. Cependant, le remplacement s'est bien passé et M. Sfameni se dit satisfait des nouvelles conditions de travail.

Les luminaires

Un-e commissaire demande si certains luminaires sont dangereux. M. Piquilloud répond que le mandataire contrôle chaque année 20 % des luminaires. Les mâts classés dans la catégorie rouge sont immédiatement remplacés. Les luminaires ne posent actuellement aucun problème de sécurité.

M. Sfameni ajoute que les mâts sont remplacés avec une vision à long terme. Le Service ne gaspille pas ses ressources.

Un-e commissaire mentionne des coupures au boulevard Paderewski. M. Imhof lui suggère de signaler les avaries par courriel afin que le Service puisse enquêter. Il précise encore que les luminaires ne sont pas toujours fautifs : les câbles, les travaux et les transformateurs peuvent causer des problèmes d'alimentation susceptibles de plonger des quartiers dans le noir. M. Piquilloud rappelle également que de nombreux luminaires sont vétustes. M. Conde précise que le réseau électrique est du ressort de la Romande Énergie. Le Service ne s'occupe que des luminaires.

L'éclairage attractif de Noël

Un-e commissaire demande pourquoi l'éclairage de Noël s'éteint à 22 heures. M. Imhof lui répond que la Ville s'efforce d'économiser l'énergie.

Fontaines historiques

Un-e commissaire demande la liste des fontaines historiques. M. Sfameni s'engage à transmettre la liste à la Commission de gestion.

L'avons-nous reçue ?

L'eau des fontaines sera facturée à la Ville dès 2026. Le Service ne sait pas comment il gèrera cette décision du SIGE. Continuer d'alimenter toutes les fontaines risque de coûter trop cher à la Ville. Cesser d'alimenter certaines fontaines permettrait de réaliser des économies et serait la solution la plus écologique.

Un-e commissaire lance un débat sur les boutons-poussoirs et le gaspillage d'eau. M. Martin indique que les fontaines sont contrôlées quatre fois par année.

Les ports

Un-e commissaire demande comment la Ville compte faire face à l'augmentation des demandes. M. Piquilloud répond qu'il n'y a malheureusement aucune solution et que la liste d'attente s'allonge chaque année.

Moules Quagga

Comme l'année dernière, un-e commissaire s'inquiète de la prolifération des moules Quagga. M. Piquilloud explique que le Canton et le Service cherchent encore une solution.

Laveuse de rues et trottoirs

Un-e commissaire demande à quels endroits les excréments des corbeaux freux sont particulièrement visibles. M. Sfamini répond que les excréments sont abondants à l'avenue Nestlé et à l'avenue de Pra. M. Piquilloud ajoute que le Service a reçu une nouvelle laveuse qui sera particulièrement efficace pour nettoyer les excréments des corbeaux freux et des pigeons. Un-e commissaire pense qu'il s'agit plutôt de corneilles noires que de corbeaux freux.

Nettoyage et effacement des graffitis, affichage sauvage

Un-e commissaire demande de quelle manière sont gérés les graffitis. M. Piquilloud répond que le Service n'a pas les ressources nécessaires pour effacer systématiquement tous les graffitis. Les attaques contre des personnes et les graffitis insultants ou à caractère sexuel sont effacés en priorité. Le Service n'intervient pas sur les bâtiments privés.

Le dispositif de gestion des déchets

Un-e commissaire demande si les déchets illégaux sont en augmentation. M. Piquilloud répond que la quantité des déchets sauvages est stable.

Déchets organiques aux écopoints

Un-e commissaire demande pourquoi l'huile n'est pas collectée aux écopoints. M. Piquilloud répond qu'il est possible d'amener l'huile à la droguerie ou à la déchetterie. Selon lui, collecter l'huile aux écopoints est une très mauvaise idée, car la population ne la recyclera pas correctement et salira inutilement les écopoints.

Déchets – Avertissements/Dénonciations

Un-e commissaire demande comment les dénonciations se concrétisent. M. Piquilloud répond que les amendes sont du ressort de la police.

Établissement horticole

Un-e commissaire demande si la Ville est labellisée « Bio Suisse ». M. Martin répond que non. La Ville répond aux critères, mais a fait le choix de ne pas demander le label afin d'éviter les restrictions en matière d'essences et de variétés de plantes imposées par le label.

Paysagisme : arbres du domaine public/privé

Un-e commissaire demande la liste des 32 arbres remarquables. M. Martin s'engage à la transmettre à la Commission de gestion. Le Service la publiera également sur Cartoriviera. M. Conde ajoute que tous les arbres remarquables sont recensés sur le Guichet cartographique cantonal (<https://www.geo.vd.ch>).

M. Martin explique que la Ville se dotera prochainement d'un règlement communal sur la protection des arbres. Le règlement ne sera pas présenté au Conseil communal avant 2026.

Représentations municipales

Un-e commissaire demande comment se passent les représentations municipales au SIGE et aux VMCV. En effet, plusieurs séances du Conseil intercommunal du SIGE ont été annulées. M. Imhof répond que tout va bien. Les séances ont été annulées du fait de l'absence de préavis à traiter.

Un-e commissaire demande quand l'abattoir sera fermé. M. Imhof répond qu'une décision sera prise en 2026.

Guillaume Pilloud, rapporteur de la sous-commission TRA

Conclusion

Avant de passer aux conclusions, la Commission de gestion tient à adresser ses vifs remerciements à la Municipalité et aux services, tant pour leur disponibilité que pour la clarté de leurs réponses et tout le travail accompli.

Après avoir examiné la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE EVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024 ;

VU les sous-rapports de la Commission de gestion ;

d é c i d e

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Commission de gestion 2024

Clément Tolusso



Président de la Commission de gestion 2024

Annexes :

1. Vœux de la commission de gestion : exercice 2024
2. Signatures des sous-commissaires

Vœux de la Commission de gestion : exercice 2024

Vœu administratif (commun à tous les services)

Vœu 1/2025 La Commission de gestion souhaite que le rapport de chaque service soit unifié systématiquement quant à la présentation du nombre de personnes y travaillant, avec leur fonction, et le nombre d'EPT que cela représente.

- **Municipalité – Secrétariat municipal (SMU)**
Néant
- **Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO)**
Néant
- **Bureau de l'Animation-Jeunesse (ANI)**
Néant
- **Bureau de la Durabilité (DUR)**

Vœu 02/2025 La Commission de gestion souhaite que le Bureau de la durabilité se penche effectivement sur le problème de la gestion des déchets dans les cantines scolaires de Vevey, notamment les restes alimentaires, et y apporte des solutions.

- **Service des Affaires intercommunales de la Riviera (SAI) – commun pour URB/COS/BAT/SAI**

Vœu 03/2025 La Commission de gestion souhaite que les services concernés Bâtiment (gérance), Service de l'urbanisme et de la mobilité (politique foncière), Cohésion sociale (travail avec les partenaires sociaux) et M. le syndic (par le biais de sa participation à la conférence des syndicats de la Riviera) mettent, en collaboration étroite, une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement pour victimes de violences domestiques *Néant*

- **Service Accueil et population (ACC)**

Vœu 04/2025 La Commission de gestion souhaite qu'une solution intermédiaire soit trouvée sur la question de l'affichage libre, qui stagne depuis un an. Une idée serait de trouver des lieux temporaires dans des lieux de passage où il serait possible de poser des affiches de manière simple, facile et libre.

- **Service des Relations Humaines (RHU)**
Néant
- **Service des Systèmes d'information (SYS)**

Vœu 05/2025 La Commission de gestion estime qu'il faut réglementer l'usage du téléphone portable au sein de l'administration.

- **Service des Finances (FIN)**
Néant
- **Service de l'Urbanisme et de la mobilité (URB) – commun pour URB/COS/BAT/SAI**

Vœu 03/2025 La Commission de gestion souhaite que les services concernés Bâtiment (gérance), Service de l'urbanisme et de la mobilité (politique foncière), Cohésion sociale (travail avec les

partenaires sociaux) et M. le syndic (par le biais de sa participation à la conférence des syndicats de la Riviera) mettent, en collaboration étroite, une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement pour victimes de violences domestiques.

- **Service de la Cohésion sociale (COS) – commun pour URB/COS/BAT/SAI**

Vœu 03/2025 La Commission de gestion souhaite que les services concernés Bâtiment (gérance), Service de l'urbanisme et de la mobilité (politique foncière), Cohésion sociale (travail avec les partenaires sociaux) et M. le syndic (par le biais de sa participation à la conférence des syndicats de la Riviera) mettent, en collaboration étroite, une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement pour victimes de violences domestiques.

- **Service de la culture (SCU)**

Néant

- **Service des Bâtiments, gérance et énergie (BAT) – commun pour URB/COS/BAT/SAI**

Vœu 03/2025 La Commission de gestion souhaite que les services concernés Bâtiment (gérance), Service de l'urbanisme et de la mobilité (politique foncière), Cohésion sociale (travail avec les partenaires sociaux) et M. le syndic (par le biais de sa participation à la conférence des syndicats de la Riviera) mettent, en collaboration étroite, une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement pour victimes de violences domestiques.

- **Service de la Famille, de l'éducation et des sports**

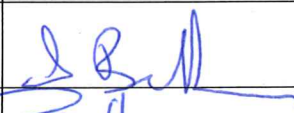
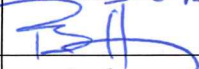
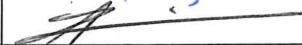
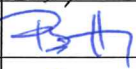


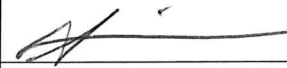






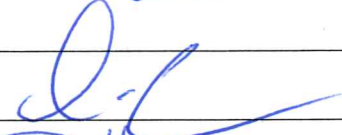

Néant

- **Service des Travaux publics, espaces verts et entretien**

Néant

SIGNATURES DES RAPPORTS

Sous-commissions - Signatures rapports 2024-2025

Service - Bureau	Sous-commissaire responsable	Signature
Secrétariat général - SGE Secrétariat municipal - SMU	Danielle Besson	
Durabilité - DUR	Pierre Bilty	
Animation-Jeunesse - ANI	Alexandre Besson	
Economie et tourisme - vignes - ECO	Pierre Bilty	
Musée Jenisch Vevey - MJV	CYRIL GROS	
Relations humaines - RHU	Danielle Besson	D. Besson
Finances - FIN	Sarah DOHR	
Systèmes d'information - SYS	Sarah D Alexandre Besson	
Affaires intercommunales - SAI	CYRIL GROS	
Accueil et population - ACC	Jennyfer Vincout	
Cohésion sociale - COS	Joselle Kinacci	
Famille, éducation et sport - FAM	Jennyfer Vincout	
Culture - SCU	Sarah DOHR	
Urbanisme et mobilité - URB	Sarah DOHR	
Bâtiments, gérance et énergie - BAT	G. Pilloud	Pilloud
Travaux publics, espaces verts et entretien - TRA	G. P. Pilloud	Pilloud
Comptes	Laurant Cornu	
Voeux	Pierre Bilty	

Liste des fontaines historiques de Vevey

- fontaine 1873, rue d'Italie ;
- fontaine du Conseil 1847, rue du Conseil ;
- fontaine 1802, rue du Conseil ;
- fontaine Saint-Jean, rue du Lac / Hôtel de Ville ;
- fontaine des Trois-Rois, place Ronjat ;
- fontaine Maison du Poids du Foin, Grande Place ;
- puits avec fontaine, parc du Panorama ;
- fontaine du Collège, rue du Collège ;
- fontaine à deux bassins, rue du Clos ;
- puits avec fontaine, musée Jenich ;
- fontaine avec bassin, quai Perdonnet ;
- superstructure de puits fontaine, avenue de la Prairie / chemin du Petit-Clos ;
- fontaine avec chèvre, quai Ernest-Ansermet ;
- borne fontaine, quai Ernest-Ansermet ;
- fontaine d'Arcangier, boulevard d'Arcangier ;
- fontaine des Toveyres, stand de Gilamont ;
- fontaine en Bergère, route de Lavaux ;
- fontaine Communaux, rue des Communaux ;
- fontaine 1816, boulevard Saint-Martin ;
- fontaine Hippocampe, jardin du Rivage ;
- fontaine des Jardins, rue des Jardins ;
- fontaine de l'Horloge, place Orientale ;
- fontaine du guerrier ou de Saint-Martin, rue du Centre ;
- fontaine du Sauveur, rue du Lac.

Commune	Arbre n° gjis	Id	No parcelle	Essence (nom latin)	Essence (nom commun)	Circonférence [cm]	Tronc multiple	Couronne	Plus de 100 ans	Année de plantation	Intérêt écologique	Intérêt socio-historique	Motif socio-historique	Intérêt paysager	Intérêt écosystémique	Score	Remarques BIODIV
Vevey	2219	125	52	Platanus orientalis	Platane d'Orient	480	Oui	Typique	FAUX	1994	Très faible	FAUX		FAUX	Espace vert	8	Essence peu commune
Vevey	4613	1334	614	Cedrus libani	Cèdre du Liban	473	Non	Remarquable	VRAI	1840	Très faible	FAUX	Lié à un bâtiment historique	VRAI	Espace vert	11	Fait parti d'un ensemble
Vevey	2217	124	52	Sequoia sempervirens	Séquoia toujours vert, S. à feuilles d'if	540	Non	Typique	VRAI	1880	Très faible	FAUX		FAUX	Espace vert	16	Sempervirens peu courant dans l'inventaire
Vevey	2234	242	52	Taxus baccata	If	251	Non	Typique	VRAI	1880	Moyen	FAUX		FAUX	Espace vert	18	
Vevey	1755	253	DP 121	Cedrus deodara	Cèdre de l'Himalaya, Déodar	322	Non	Typique	FAUX	1969	Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	18	
Vevey	4690	1002	33	Carpinus betulus	Charme	281	Non	Typique	VRAI		Elevé	FAUX		FAUX	Espace vert	20	
Vevey	2558	233	177	Taxus baccata	If	252	Non	Typique	VRAI		Moyen	FAUX		FAUX	Zone minérale	20	
Vevey	5709	2380	614	Carpinus betulus	Charme	294	Non	Typique	VRAI		Elevé	FAUX	Lié à un bâtiment historique	FAUX	Espace vert	20	
Vevey	1788	252	DP 40	Magnolia grandiflora	Magnolia à grandes fleurs, M. à feuilles persistantes	214	Non	Remarquable	FAUX		Très faible	FAUX		FAUX	Zone minérale	20	Magnolia x soulangeana
Vevey	5716	232	1008	Quercus robur	Chêne pédonculé	354	Non	Typique	VRAI		Très élevé	FAUX		FAUX	Espace vert	21	
Vevey	2582	190	2264	Platanus hispanica	Platane commun	458	Non	Typique	VRAI		Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	21	
Vevey	1704	121	DP 210	Platanus hispanica	Platane commun	424	Non	Typique	VRAI	1920	Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	21	
Vevey	4608	237	17	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun, M. d'Inde	317	Oui	Typique	VRAI		Faible	FAUX		VRAI	Espace vert	22	
Vevey	4609	237	17	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun, M. d'Inde	283	Oui	Typique	VRAI		Faible	FAUX		VRAI	Espace vert	22	
Vevey	2559	234	176	Pinus nigra	Pin noir	340	Non	Typique	VRAI		Faible	FAUX		VRAI	Espace vert	22	
Vevey	4789	238	368	Taxus baccata	If	800	Oui	Typique	VRAI		Moyen	VRAI	Lié à un bâtiment historique	FAUX	Espace vert	23	
Vevey	1931	129	746	Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	580	Non	Typique	FAUX		Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	23	
Vevey	1932	128	746	Cedrus libani	Cèdre du Liban	543	Non	Remarquable	FAUX		Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	23	
Vevey	2213	126	52	Pinus nigra ssp. Austriaca	Pin noir d'Autriche	364	Non	Remarquable	VRAI	1880	Plutôt élevé	FAUX		FAUX	Espace vert	24	
Vevey	5680	231	629	Pinus nigra ssp. Laricio	Pin laricio de Corse	327	Non	Remarquable	FAUX		Faible	FAUX		VRAI	Espace vert	24	
Vevey	737	251	916	Acer platanoides	Erable plane, plane	261	Non	Remarquable	FAUX		Elevé	FAUX		FAUX	Zone minérale	24	
Vevey	5176	259	4	Sophora japonica	Sophora du Japon, Arbre des pagodes du Japon	365	Non	Typique	VRAI		Très faible	VRAI	Lié à un bâtiment historique	FAUX	Espace vert	26	
Vevey	2244	235	52	Cedrus libani	Cèdre du Liban	754	Oui	Remarquable	VRAI	1880	Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	26	
Vevey	4612	255	614	Cedrus libani	Cèdre du Liban	508	Non	Remarquable	VRAI	1840	Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	26	
Vevey	2208	127	52	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun, M. d'Inde	408	Non	Remarquable	VRAI	1880	Faible	FAUX		FAUX	Espace vert	27	
Vevey	4628	3035	757	Calocedrus decurrens	Calocèdre, Arbre à crayons	380	Non	Typique	VRAI	1874	Faible	VRAI	Lié à un bâtiment historique	VRAI	Espace vert	27	
Vevey	4629	3034	757	Calocedrus decurrens	Calocèdre, Arbre à crayons	390	Non	Typique	VRAI	1874	Faible	VRAI	Lié à un bâtiment historique	VRAI	Espace vert	27	
Vevey	4697	256	1042	Fagus sylvatica 'Purpurea'	Hêtre pourpre	418	Non	Remarquable	VRAI		Faible	FAUX		VRAI	Espace vert	27	
Vevey	1667	123	367	Tilia tomentosa	Tilleul argenté	345	Non	Remarquable	VRAI		Moyen	FAUX		VRAI	Espace vert	28	
Vevey	1668	122	367	Ginkgo biloba	Ginkgo, Arbre aux quarante écus	395	Non	Remarquable	VRAI		Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	31	
Vevey	1733	120	562	Ginkgo biloba	Ginkgo, Arbre aux quarante écus	403	Non	Remarquable	VRAI		Très faible	FAUX		VRAI	Espace vert	31	
Vevey	4790	239	368	Taxus baccata	If	378	Non	Typique	VRAI		Moyen	VRAI	Lié à un bâtiment historique	FAUX	Espace vert	33	
Vevey	5177	260	4	Catalpa bignonioides	Catalpa commun	495	Non	Remarquable	VRAI		Faible	VRAI	Lié à un bâtiment historique	FAUX	Espace vert	37	